Règlement Technique pour Prototypes LMP3 2018 2018 Technical Regulations for LMP3 Prototypes

Table des matières / Table of Contents

ART. 1 DÉFINITIONS – DEFINITIONS	
ART. 1.2 FICHE D' Homologation - Homologation FORM	
ART. 2 RÈGLEMENT – REGULATIONS	
ART. 2.3 Conformité au règlement - Compliance with the regulations	
ART. 2.5 Matériau – Material	
ART. 3 CARROSSERIE & DIMENSIONS - BODYWORK & DIMENSIONS	
ART. 3.1.1 Dimensions – Dimensions	
ART. 3.2 Portes – Doors	Į.
ART. 3.3 Pare-brise & Vitrages - Windscreen & Glass areas	6
ART. 3.4 Carrosserie - Bodywork Voir Dessin 1C / See drawing 1C	6
ART. 3.4.4 Prises d'air - Air intakes	
ART. 3.4.5 Sorties d'air - Air extractors	
ART. 3.5.1 Surface de référence - Reference surface	
ART. 3.5.2 Diffuseur arrière - Rear diffuser	
ART. 3.5.4 PARTIES AVANT – FRONT PARTS	
ART. 3.5.6 Patin - Skid block	10
ART. 3.6 Dispositifs aérodynamiques - Aerodynamic devices	10
ART. 3.6.4 Dérive - Fin	12
ART. 4 POIDS – WEIGHT	12
ART. 5 Groupe Motopropulseur / MOTEUR - Power Train / ENGINE	10
art. 5.7 Supports moteur – Position – Interface - Engine mountings – Position – Interface	13
ART. 6 CANALISATIONS & RÉSERVOIR DE CARBURANT - PIPING AND FUEL TANK	13
ART. 7 SYSTÈME DE LUBRIFICATION - OIL SYSTEM	14
ART. 8 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES - ELECTRICAL EQUIPMENT	15
ART. 9 Groupe Motopropulseur / SYSTÈME DE TRANSMISSION - Power Train / TRANSMISSION SYSTEM	16
ART. 10 SUSPENSION - SUSPENSION	16
ART. 11 DIRECTION, VOLANT - STEERING, Steering wheel	16
ART. 12 SYSTÈME DE FREINAGE - BRAKE SYSTEM	17
ART. 12.2 Étriers de freins - Brake callipers	17
ART. 12.3 Disques de frein - brake discs	17
ART. 13 ROUES & PNEUMATIQUES - WHEELS & TYRES	17
ART. 14 Habitacle - COCKPIT	18
ART 15 ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ - SAFETY EQUIPMENT	2 ²
ART. 16 STRUCTURES DE SECURITE - SAFETY STRUCTURES	23
ART. 17 CARBURANT – FUEL	24
ART. 18 TEXTE FINAL - LITIGES - FINAL TEXT - DISPUTES	24
ART.19 AJUSTEMENT DES PERFORMANCES - ADJUSTMENT OF PERFORMANCES	24
ANNEXE A / APPENDIX A	26
ANNEXE L / APPENDIX L	30
Règlement LMP3 (2015) Dessins / Drawings	3
Dessin 1C / Drawing 1C	3
Dessin 2B / Drawing 2B	32
Dessin 3B / Drawing 3B	33
Gabarit 1 (Habitacle) / Template 1 (Cockpit)	33
Dessin 4 / Drawing 4	34
Gabarits 2 & 3 (Habitacle & vision Frontale) / Templates 2 & 3 (Cockpit & frontal Vision)	32

Dessin 5 / Drawing 5	34
Dessin 6 B / Drawing 6 B	
Gabarits 5 & 6 (Accés habitacle) / Templates 5 & 6 (Cockpit access)	
Dessin 7 / Drawing 7	36
Gabarits 7 & 8 (Vision latérale Droite et Gauche) / Templates 7 & 8 (Lateral vision Right and Left)	36
Dessin 8B / Drawing 8B	37
Dessin 9C / Drawing 9C	38

ART. 1 D	ÉFINITIONS – DEFINITIONS	
1.1	"LE MANS" PROTOTYPE ("LM" P3) est une voiture fermée de compétition sans minimum de production exigé. Les voitures doivent avoir un pare-brise, un toit et une porte de chaque côté.	"LE MANS" PROTOTYPE ("LM" P3) is a racing closed car with no production minimum required. Car must have a windscreen, a roof and one door on each side.
a/	Le prix de vente de la voiture neuve, complète, avec le groupe moto propulseur défini et sélectionné par l'ACO ne doit pas dépasser 206000€ .	The selling price of the complete new car, complete, with the engine described and elected by the ACO must not exceed 206000€.
	Le Constructeur doit fournir à l'ACO la liste de prix des pièces de rechanges. Le total de cette liste ne doit pas dépasser 150% du prix de vente de la voiture neuve complète.	The Manufacturer must provide the ACO the price list of spare parts. The total of this price list must not be more than 150% of the selling price of the complete new car.
	Le Constructeur doit être en mesure de commercialiser dans des délais raisonnables et sous réserve de commandes fermes au minimum 5 voitures par an.	The Manufacturer must be able to sell within a reasonable time, and subject to firm orders, at least 5 cars every year.
	La voiture doit être équipée du moteur retenu par L'ACO.	The car must be equipped with the engine retained by the ACO.
ART. 1.2	FICHE D' HOMOLOGATION - HOMOLOGATION FORM	
a/	Les prototypes "LM" P3 doivent correspondre à la Fiche d'Homologation remplie par le Constructeur et validée après inspection effectuée par l'ACO. Le Constructeur doit s'acquitter des droits d'homologation. En cas de refus d'homologation, celui-ci sera notifié par écrit en référence au présent règlement.	Prototypes "LM" P3 cars shall comply with the Homologation Form filled by the Manufacturer and agreed after the contradictory inspection carried out by ACO. The Manufacturer must pay the homologation fee. In case the homologation is denied, it will be notified in writing in reference to the current regulations.
	L'ACO peut annuler immédiatement l'homologation de la voiture si les prix définis ne sont pas respectés et les pièces communes définies ne sont pas utilisées.	The ACO may cancel immediately the homologation of the car if the defined prices are not respected and if the defined common parts are not used.
a.1	Une fois la Fiche d'Homologation validée par l'ACO, le Constructeur devra en donner une copie au propriétaire de chaque voiture vendue après avoir complété la première page (numéro de châssis, nom et coordonnées du propriétaire). Une voiture ne peut être présentée aux vérifications techniques	Once the Homologation Form has been agreed validated by the ACO, the Manufacturer shall give a copy of it to the owner of every car sold after filling the first page (chassis number, name and address of the owner).
	avant une épreuve si elle n'a pas été homologuée par l'ACO	A car is not permitted to undergo scrutineering before taking part in an event if it has not been homologated by the ACO.
a.2	La Fiche d'Homologation ACO de la voiture doit être présentée, par le concurrent, lors des vérifications techniques.	The ACO homologation form of the car must be presented, by the competitor, at the time of the technical scrutineerings.
1.2.2	Modifications	Modifications
a/	Les caractéristiques mentionnées dans la Fiche d'Homologation et tous les éléments aérodynamiques de la voiture peuvent être changés par le Constructeur de la voiture seulement et avec l'accord de l'ACO. Sauf pour des raisons de sécurité ou de fiabilité, aucune évolution n'est autorisée par période de 3 ans.	The specifications listed in the Homologation Form and all the aerodynamic elements of the car can be changed only by the car Manufacturer and with the ACO agreement. Except for safety or reliability reasons, no evolution is permitted by period of 3 years.
	Ces modifications doivent être homologuées par l'ACO et la voiture ainsi modifiée ne doit pas dépasser le prix maximum fixé à l'Article 1.1.1.a.	These modifications must be homologated by the ACO and the car thus modified must not exceed the maximum price fixed in Article 1.1.1.a.
	Aucune variante n'est autorisée. Les seuls éléments aérodynamiques pouvant être ajoutés ou retirés sont les 2 flaps de chaque côté à l'avant de la voiture décrits à l'Article 3.6.1 ci-dessous. Ils doivent être inclus dans le prix de la voiture.	No variation is permitted. The only bodywork elements that may be added or removed are the 2 flaps on each side in front of the car described in Article 3.6. below. They must be included in the price of the car.
1.3	Éléments mécaniques	Mechanical components
	Tous les éléments nécessaires à la propulsion, à la suspension, à la direction et au freinage, ainsi que tous les accessoires, mobiles ou non, qui sont nécessaires à leur fonctionnement normal.	All those necessary for the propulsion, suspension, steering and braking, as well as all accessories, whether moving or not, which are necessary for their normal working.
1.4	Structure principale / Châssis	Main structure / Chassis
a/	Partie entièrement suspendue de la structure du véhicule, à laquelle les charges de suspension et/ou des ressorts sont transmises, s'étendant longitudinalement de la fixation de suspension sur le châssis la plus en avant à la fixation de suspension sur le châssis la plus en arrière. Les composants mécaniques ne font pas partie de la structure principale même s'ils sont complètement ou partiellement porteurs.	Entirely sprung part of the structure of the vehicle, to which all the suspension and/or spring loads are transmitted, extending longitudinally from the foremost suspension mounting point on the chassis to the rearmost suspension mounting point on the chassis Mechanical components are not part of the main structure even if they are fully or partially load-bearing.
1.5	Carrosserie	Bodywork
a/	La carrosserie concerne les parties suspendues de la voiture léchées par l'air extérieur à l'exception des parties liées au fonctionnement mécanique du moteur, de la transmission et des trains roulants.	The bodywork concerns all entirely sprung parts of the car in contact with the external air stream apart from parts in relation to the mechanical functioning of the engine, of the drive train and of the running gears.

b/	Vue de dessus (vue en plan), de côté (élévation), de l'avant (face) et de l'arrière, la carrosserie ne doit pas permettre de voir les éléments mécaniques, sauf autorisation explicite par le présent règlement.	As viewed from above (plan view), in side elevation, from the front and from the rear, the bodywork must not allow mechanical components to be seen, unless explicitly authorised by the present regulations.
c/	Les éléments mobiles lorsque la voiture est en mouvement sont interdits.	Movable bodywork parts/elements are forbidden when the car is in motion.
d/	Tout système actionné automatiquement et/ou contrôlé par le pilote pour modifier les flux d'air sur l'aileron arrière lorsque la voiture se déplace est interdit .	Any system operated automatically and/or controlled by the driver to modify the airflow on the rear wing when the car is in motion is forbidden .
1.6	Prises d'air	Air intakes
a/	Toute prise d'air est considérée comme faisant partie de la carrosserie.	All air intakes are considered to be part of the bodywork.
b/	Si les prises d'air ou les sorties d'air permettent de voir les parties mécaniques, elles doivent être munies de persiennes ou d'un grillage avec mailles de 10 mm environ (à l'appréciation des Commissaires Techniques).	If air intakes or air extractors make mechanical parts visible, they must be fitted with louver's or mesh about 10 mm (to Scrutineers' appreciation).
1.7	Poids	Weight
a/	C'est le poids de la voiture sans pilote et sans carburant à bord, à tout moment de la compétition. Les commissaires pourront imposer de démonter les trapes ou couvercle du réservoir d'essence en cas de doute.	It is the weight of the car with no driver and no fuel on board, at any time during the competition. The scutineers may impose to remove the fuel tank visit hatches or covers in case of doubt.
1.8	Habitacle	Cockpit
c/	Volume intérieur de la voiture réservé au pilote et au passager.	Internal volume of the car to accommodate the driver and the passenger.
1.9	Marque Automobile	Automobile Make
	Une marque automobile correspond au nom du Constructeur du châssis et/ou de la carrosserie. Le nom du Constructeur de la carrosserie peut figurer seulement avec l'accord du Constructeur du châssis.	An automobile make corresponds to the name of the chassis and/or bodywork Manufacturer. The name of the bodywork Manufacturer may appear only with the agreement of the chassis Manufacturer.
1.10	Systèmes électroniques	Electronic systems
a/	Sont interdits les fonctions et systèmes de contrôle automatiques ou électroniques concernant : châssis, transmissions automatiques ou semi-automatiques, embrayages, différentiels, réglage d'amortisseurs, de suspension, de niveau du véhicule ou d'assiette, direction sur les quatre roues, etc.	Any automatic or electronic control system or function is forbidden : chassis control, automatic or semi-automatic transmissions, clutches, final drive differential system, shock absorbers, suspension or ride height adjustment, four wheel steering, etc.
b/	Un contacteur électrique simple à boucle ouverte, non automatique, actionné par le pilote et agissant sur un ou plusieurs système(s) n'est pas considéré comme un contrôle électronique.	A simple open-loop non automatic electrical switch activated by the driver acting on one or more system(s) is not considered to be an electronic control.
c/	Un système de contrôle électronique à boucle fermée est un système dans lequel :	A closed-loop electronic control system is a system in which:
c1	une valeur réelle (variable contrôlée) est surveillée de façon continue ;	an actual value (controlled variable) is continuously monitored;
c2	le signal retourné ("feed back") est alors comparé à une valeur attendue (variable de référence) ;	the "feedback" signal is compared with a desired value (reference variable);
с3	le système est ensuite ajusté automatiquement en fonction du résultat de cette comparaison.	The system is then automatically adjusted according to the result of that comparison.
c4	Sauf si spécifié dans le présent règlement et à l'exception des systèmes assurant la gestion du moteur tout système de ce type est interdit.	Unless specified in these regulations and apart from engine monitoring systems, no such system is permitted.
d	Des capteurs basiques seront homologués avec la voiture (et inclus dans le tarif voiture). Les seuls capteurs optionnels sont : Les capteurs de débattements de suspension Les capteurs TPMS	Basic sensors will be homologated with the car (and included in the car price). Optional sensors should only be: - Damper travel sensors - TPMS sensors
1.11	Télémétrie	Telemetry
a/	Sont autorisés, à l'exception de tout autre procédé :	Apart from any other process, are permitted :
a.1	Les messages lisibles sur le panneau de signalisation.	Legible messages on a signalling pit board.
a.2	Les signaux gestuels faits par le pilote.	The driver's body movements.
a.3	Les déchargements de données de la voiture doivent être réalisés lors d'un pitstop (via une carte mémoire ou un câble).	Data downloading from the car must be done during à pit stop (via a memory card or a cable).
a.4	Les signaux de déclenchement de début ou de fin de tour ("lap trigger") : a. les transmetteurs (lap triggers) doivent être autonomes et non reliés au stand (fil, câble, fibre optique, etc.); b. ces transmetteurs ne doivent servir qu'à marquer les tours.	"Lap trigger" signals for the start or the end of a lap: a. lap marker transmitters (lap triggers) must be autonomous and not connected to any pit equipment (wires, cable, optical fibres, etc.); b. the only function of these transmitters is to mark the laps.

a.5	5	Les communications verbales bidirectionnelles entre le stand et le pilote (Radio). L'utilisation de tout autre système de communication n'est possible qu'avec l'autorisation et sous le contrôle de l'Organisateur.	Two way verbal communications between the driver and his pit. (Radio). The use of any other communication device is only permitted after the agreement and under the control of the Organiser.
ART. 2	RE	ÈGLEMENT – REGULATIONS	
a/	/	Ce qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement est interdit. En toutes circonstances, la voiture doit être sous le contrôle du pilote.	What is not expressly permitted by the present regulations is prohibited. The car must be in any circumstances under the control of the driver.
b/	/	Les modifications dictées par la sécurité peuvent être applicables sans préavis et sans délai.	Changes made on grounds of safety may be enforced without notice and immediately.
ART. 2.	3 (CONFORMITE AU REGLEMENT - COMPLIANCE WITH THE REGUL	ATIONS
a/	/	Il est du devoir de chaque Concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est en conformité avec ce règlement dans son intégralité à tout moment de l'épreuve.	It is the duty of each Competitor to satisfy the Scrutineers and the Stewards of the Meeting that his car complies with these regulations in their entirety at all times during an event.
2.4		Mesures	Measurements
a/		Toutes les mesures doivent être effectuées lorsque la voiture est immobilisée sur une surface plane horizontale.	All measurements must be made while the car is stationary on a flat horizontal surface.
ART. 2.	5	MATERIAU – MATERIAL	
a/	/	L'utilisation de matériau métallique dont le module d'élasticité spécifique est supérieur à 40 GPa /g/cm³ est interdite.	The use of a metallic material which has a specific yield modulus greater than 40 Gpa / (g/cm³) is forbidden.
b/	1	Le châssis (monocoque) sera du type monocoque réalisé en matériau composite non métallique, idem pour la structure de sécurité d'absorption des chocs avant. Les structures de sécurité avant et arrière et du toit devront être en acier.	The chassis (tub) will be monocoque in non-metallic composite material, ditto for the frontal safety structure. The front, rear and roof safety structures must be in steel.
ART. 3	C	ARROSSERIE & DIMENSIONS - BODYWORK & DIMENSIONS	
		L'ACO se réserve le droit d'introduire des tests de charge/déflection sur toute partie de la carrosserie qui semble être (ou est soupçonnée d'être) mobile lorsque la voiture se déplace. Entre autres critères, l'ACO tiendra compte de la linéarité de la courbe charge/déflection sur la zone de déformation élastique. Toute non-linéarité doit se trouver uniquement sur la zone de déformation plastique. Matériau : libre.	The ACO reserves the right to introduce load/deflection tests on any part of the bodywork which appears to be (or is suspected of), moving whilst the car is in motion. Among other criteria, the ACO will consider the linearity of the load/deflection curve over the elastic deformation area. Any non-linearity must be only on the plastic deformation area. Material: free.
3.1	1	A l'exception de ce qui est permis à l'Article 3.6 ci-après, les dimensions intérieures et extérieures (longueur, largeur, empattement, pare-brise, fenêtres, etc.) et la forme générale des éléments de carrosserie doivent correspondre à la Fiche d'Homologation.	Except what is permitted by Article 3.6 below, inside and outside measurements (length, width, overhangs, wheelbase, windscreen, windows, etc.) and the general shape of the bodywork elements must be maintained as in the Homologation Form.
ART. 3.	1.1	DIMENSIONS – DIMENSIONS	
a/	/	Empattement : Libre mais il doit être identique à celui indiqué sur la Fiche d'Homologation.	Wheelbase: Free but it must be identical to that registered in the Homologation Form.
b/	/	Longueur hors tout : 4650 mm maximum.	Overall length: 4650 mm maximum.
c/	/	Largeur hors tout : 1900 mm maximum et 1800 mm minimum.	Overall width: 1900 mm maximum and 1800 mm minimum.
d/	/	Hauteur : Aucune partie de la carrosserie ne doit se trouver à plus de 985 mm au-dessus de la surface de référence (cf. Article 3.5.1), et à plus de 1050 mm pour la prise d'air moteur.	Height: No part of the bodywork must be more than 985 mm above the reference surface (See Article 3.5.1), and more than 1050 mm for the engine air intake.
3.1.2	2	Porte-à-faux	Overhangs
a/	/	Le porte-à-faux avant est limité à 1000 mm.	The front overhang is limited to 1000 mm.
b/	/	Le porte-à-faux arrière est limité à 750 mm.	The rear overhang is limited to 750 mm.
ART. 3.	2	PORTES – DOORS	
3.2.1		Les portes doivent permettre un accès normal dans l'habitacle par l'ouverture prévue à l'Article 16.1.5.b.4.1;	Doors must provide a normal access to the cockpit through the opening specified in Article 16.1.5.b.4.1;
3.2.2	2	Les systèmes d'ouverture (charnières) et de verrouillage (serrures) doivent être conçus pour retirer rapidement la porte complète en cas d'urgence aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de l'habitacle. Ils doivent être homologués	Opening (hinges) or locking (locks) devices must be designed to allow a quick release of the entire door in case of emergency from the interior as from the exterior of the cockpit. They must be homologated.

ART. 3.3 PARE-BRISE & VITRAGES - WINDSCREEN & GLASS AREAS

331

Obligatoire, d'une seule pièce en verre feuilleté ou en polycarbonate (épaisseur minimale 4 mm), ou en matériau équivalent agréé par l'ACO ·

Le bord supérieur du pare-brise doit être :

- plus bas que le point le plus haut du toit;
- à 950 mm de hauteur minimum par rapport à la surface de référence (cf. Article 3.5.1) sur une largeur minimum de 300 mm. Le pare-brise doit pouvoir être enlevé par les commissaires à l'aide d'une clé Allen #4.

Windscreen

Mandatory, made of one piece of laminated glass or polycarbonate (minimum thickness of 4 mm), or equivalent material approved by the ACO:

The upper edge of the windscreen must be:

- lower than the highest point of the roof;
- at a minimum of 950 mm in height from the reference surface (cf. Article 3.5.1) over a minimum width of 300 mm.

The windscreen must be able to be removed by the marshals with the use of a #4 Allen key.

332 Vitrages:

- · Les vitres latérales en polycarbonate
- (épaisseur minimale 3.0 mm) sont autorisées ;
- Un cadre supplémentaire peut être ajouté mais il doit être solidement fixé et ne doit pas obstruer la vision du pilote tel qu'indiqué à l'Article 14.2.3;
- Des fixations de sécurité supplémentaires sont recommandées ;
- Une ouverture (persienne) de 40 cm2 minimum pour extraire l'air de l'habitacle doit être aménagée sur la partie arrière de chaque vitre latérale ou de chaque accès à l'habitacle ;

Glazina:

- · Side windows made of polycarbonate (minimum thickness of 3.0 mm) are permitted;
- An additional frame may be added, but it must be solidly fixed and it must not obstruct the driver's vision defined in Articles 14.2.3;
- Additional safety fasteners are recommended;
- An opening (louver) of 40 cm2 minimum for extracting air from the cockpit must be made on the rear part of each side window or on each cockpit access;

ART. 3.4 CARROSSERIE - BODYWORK Voir Dessin 1C / See drawing 1C

3.4.1 Cet article ne s'applique pas aux ouvertures décrites à l'Article

This article is not applicable to openings described in Article

a/ En vue de côté :

La carrosserie doit recouvrir toute la circonférence des roues complètes (roues et pneumatiques) au-dessus des axes d'essieux, sans vide ou découpe de la carrosserie ;

Les passages de roues doivent être ouverts exclusivement du côté extérieur ;

Toute la zone située :

- entre un plan vertical et transversal situé à 415 mm en arrière de l'axe d'essieu avant et un plan vertical et transversal situé à 415 mm en avant de l'axe d'essieu arrière.
- jusqu'à une hauteur de 400 mm par rapport à la surface de référence

doit être entièrement couverte par un ou plusieurs éléments de carrosserie.

Toute partie visible de ce ou ces éléments ne doit pas être en retrait de plus de 150 mm par rapport à la largeur hors tout de la carrosserie (mesure horizontale).

As viewed from the side:

It must cover the whole circumference of the complete wheels (wheels and tyres) above the axle centrelines level with no empty space or cut-out in the bodywork:

Wheel arches must be open exclusively as viewed from outside. The complete area situated:

- between a vertical and transverse plane 415 mm rearward of the front axle centreline and a vertical and transversal plane 415 mm forward of the rear axle centreline.
- up to a height of 400 mm from the reference surface,

must be completely covered by one or several bodywork elements. All visible part of this or these elements must not be set back more than 150 mm from the overall width of the bodywork (horizontal measurement).

En vue de l'arrière :

Les parties mécaniques ne doivent pas être visibles au-dessus d'un plan horizontal passant par l'axe d'essieu arrière. Si c'est le cas, un grillage à mailles d'environ 10 mm ou des persiennes sont obligatoires.

Les roues arrière complètes ne doivent pas être visibles au-dessus d'un plan horizontal passant par l'axe d'essieu arrière. Elles doivent être masquées au moyen d'éléments de carrosserie rigides (grillages interdits).

Ces éléments sont de forme libre mais doivent :

- avoir une épaisseur constante,
- être rigidement fixés à la carrosserie pendant toute la durée de l'épreuve.
- être de forme simple.
- Sauf pour les fixations et renforts, ces pièces devront être réalisées dans un seul plan.

La partie arrière de la carrosserie doit comporter deux plaques transversales perpendiculaires à la surface de référence. Elles doivent :

être conformes au Dessin n°5:

- être situées à l'extrémité arrière de la carrosserie ;
- avoir une épaisseur minimale de 10 mm et leurs bords peuvent comporter un arrondi de rayon maximumde 5 mm;
- être fixées rigidement pendant toute la durée de l'épreuve à la carrosserie

La déflection des plaques transversales devra être inférieure à 5mm mesurée verticalement sous l'application de deux charges de 250 N appliquées simultanément et symétriquement à une position située à 850 mm de chaque côté de l'axe longitudinal de la voiture, et sur l'arête supérieure horizontale à la verticale de la face arrière de la plaque en utilisant un adaptateur approprié de 150 mm de large qui doit être fournit par le constructeur.

As viewed from the rear:

Mechanical components must not be visible above the horizontal plane passing through the axle centreline. If this is the case, a wire mesh about 10 mm or louvers are mandatory.

The complete rear wheels must not be visible above the horizontal plane passing through the axle centreline. They must be hidden by means of rigid bodywork elements (wire mesh forbidden).

These elements are of free shape but must:

- have a constant thickness,
- be strongly attached to the bodywork throughout the event,
- be simple shape,
- except for the fixations and reinforcements, these parts must be carried out in a single plane.

The rear part of the bodywork must be fitted with two transverse plates perpendicular to the reference surface.

They must:

- comply with Drawing n°5:
- be situated at the rear end of the bodywork;
- have a minimum thickness of 10 mm and their edges may be rounded with a maximum radius of 5 mm;
- be strongly attached to the bodywork throughout the event.

The deflection of the transverse plates must be less than 5 mm measured vertically under application of two loads of 250 N applied simultaneously and symmetrically at a position located at 850 mm on each side of the longitudinal axis of the car, and on the horizontal upper edge at the vertical of the rear face of the plate using a suitable adapter 150 mm wide which is to be supplied by the manufacturer.

c/	En vue de dessus :	As viewed from above :
c.1	Toute la zone située : - entre un plan vertical et transversal situé à 415 mm en arrière de l'axe d'essieu avant et l'extrémité avant de l'ouverture de l'habitacle définie à l'Article 14.1.5.b.4.1, - sur une largeur minimale égale à la largeur hors tout de la carrosserie moins 300 mm, répartie symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, doit être entièrement couverte par un ou plusieurs éléments de carrosserie. Toute partie visible de ce ou ces éléments doit être à une hauteur minimale de 200 mm par rapport à la surface de référence, (cf. Article 3.5.1).	The complete area situated: - between a vertical and transverse plane 415 mm rearward of the front axle centreline and the front end of the cockpit opening defined in Article 14.1.5.b.4.1, - over a minimum width equal to the overall width of the bodywork minus 300 mm, distributed symmetrically about the longitudinal centreline of the car, must be completely covered by one or several bodywork elements. All visible parts of this or these elements must be at a minimum height of 200 mm from the reference surface (cf. Article 3.5.1).
c.2	Toute la zone située : - entre l'extrémité avant de l'ouverture de l'habitacle et un plan vertical et transversal situé à 415 mm en avant de l'axe d'essieu arrière, - sur une largeur minimale égale à la largeur hors tout de la carrosserie moins 300 mm, répartie symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, doit être entièrement couverte par un ou plusieurs éléments de carrosserie. Toute partie visible de ce ou ces éléments doit être à une hauteur minimale de 400 mm par rapport à la surface de référence, (cf. Article 3.5.1).	The complete area situated: - between the front end of the cockpit opening and a vertical and transverse plane 415 mm forward of the rear axle centreline, - over a minimum width equal to the overall width of the bodywork minus 300 mm, distributed symmetrically about the longitudinal centreline of the car, must be completely covered by one or several bodywork elements. All visible parts of this or these elements must be at a minimum height of 400 mm from the reference surface (cf. Article 3.5.1).
c.3	Sur toute la zone située : - entre un plan vertical et transversal situé à 1200 mm en arrière de l'axe d'essieu avant et le bord arrière de la voiture, - sur une largeur minimale égale à la largeur hors tout de la carrosserie moins 300 mm, répartie symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, Toutes les parties visibles de la carrosserie doivent former une surface continue et sans découpes ou cassures. Les seules ouvertures permises sont : - les prises d'air pour les freins, - 2 prises d'air supplémentaires, conformément à l'Article 3.4.4.b, dont la seule fonction autorisée est de refroidir un élément mécanique ou un échangeur de chaleur. Si d'autres ouvertures sont nécessaires, elles ne doivent pas dépasser de la surface de la carrosserie. Seules des prises d'air "naca" ou des sorties d'air recouvertes de persiennes ou d'un grillage sont permises.	On the complete area situated: - between a vertical and transversal plane 1200 mm rearward of the front axle centreline and the rear trailing edge of the car, - over a minimum width equal to the overall width of the bodywork minus 300 mm, distributed symmetrically about the longitudinal centreline of the car, All visible parts of the bodywork must be a continuous unbroken surface without cut-outs. The only openings permitted are: - air intakes for the brakes, - 2 additional air intakes, in accordance with Article 3.4.4.b, the sole authorised function of which is to cool a mechanical element or a heat exchanger. If other openings are necessary, they must not protrude over the surface of the bodywork. Only "naca" air ducts or outlets covered with louvers or wire meshes are permitted.
c.4	Derrière les roues arrière toute la carrosserie visible à la fois de dessus et de côté doit descendre jusqu'au moins 200 mm audessus du plan de référence et doit recouvrir toute la circonférence des roues complètes (roues et pneumatiques) à l'exception des ouvertures, conformément à l'Article 3.4.6. Toute la carrosserie située derrière l'axe d'essieu arrière et à plus de 200 mm au-dessus du plan de référence doit former une surface lisse, continue, sans cassures ou découpes, et être visible depuis le dessus de la voiture avec l'aileron arrière démonté. Les surfaces verticales situées sous le plan horizontal à Z=690 sont autorisées pour autant que la totalité de leur bord supérieur soit visible de dessus.	Behind the rear wheels, all bodywork visible both from above and from the side must come down at least up to 200 mm above the reference surface and must cover the whole circumference of the complete wheels (wheels and tyres) with the exception of the openings, in accordance with Article 3.4.6. All bodywork behind the rear axle centreline and more than 200 mm above the reference plane must form a smooth, continuous, unbroken surface without cuts, and be visible from above the car with the rear wing removed. Vertical surfaces below the horizontal plan situated at Z=690 are allowed as long as their entire top edge is visible from above.
3.4.2	Les capots moteurs peuvent être démontés au moyen d'outils. Quatre fixations minimum sont obligatoires. Les pions de centrage et les fixations rapides sont considérés comme fixation. Les fixations rapides sont visibles de l'extérieur et clairement indiquées (flèches rouges ou de toute autre couleur contrastée).	Engine covers can be removed with the use of tools. Four fixations minimum are mandatory. Locating pins and quick release fixings are considered as fixations. Quick-release fixings are visible from the outside and clearly indicated (arrows in red or any other contrasting colour).
3.4.3	Les raccords de carrosserie au voisinage des systèmes de remplissage de carburant doivent empêcher toute fuite dans le compartiment moteur ou dans l'habitacle. Les pièces externes des systèmes de remplissage peuvent être visibles de l'extérieur.	Bodywork joints in the vicinity of the refuelling coupling systems must be designed so as to prevent any leakage into the engine compartment or into the cockpit. External parts of the refuelling coupling may be visible from the outside.
ART. 3.4.4	PRISES D'AIR - AIR INTAKES	
a/	Elles doivent respecter les Articles 3.1 et 3.4.1 ci-dessus ;	They must comply with Articles 3.1 and 3.4.1 above;
	Elles ne doivent pas dépasser le contour de la carrosserie vue de dessus ;	They must not protrude beyond the perimeter of the bodywork as viewed from above;
b/	Elles ne doivent pas faire saillie de plus de 150 mm sur la surface de la carrosserie : - Mesure verticale entre le point le plus élevé de l'ouverture de la prise d'air et un élément de carrosserie horizontal mesurant au moins 100 mm de large transversalement.	They must not protrude more than 150 mm over the surface of the bodywork: - Measurement made vertically from the highest point of the air intake opening down to a horizontal bodywork element at least 100 mm wide across.

c/ La prise d'air moteur doit :

- Etre placée sur le toit, délimité par la ligne supérieure du parebrise, des vitres latérales et le plan vertical et transversal tangent au point le plus en arrière de l'ouverture des portes,
- Se trouver en arrière du point le plus élevé du pare-brise
- Avoir une hauteur maximum de 1050 mm par rapport à la surface de référence
- Etre visible entierement de dessus

The engine air intake must:

- Be located on the top of the car, area defined by the upper line of the windscreen, the side windows and the vertical and transverse plane tangent to the rearmost point of the door openings.
- Be located aft the highest point of the windscreen,
- Have a maximum hight of **1050 mm** from the reference surface.
- Be entirely visible from above.

They must comply with Article 3.4.1 above.

ART. 3.4.5 SORTIES D'AIR - AIR EXTRACTORS

3.4.6

3.4.5 Elles doivent respecter l'Article 3.4.1 ci-dessus.

Découpes obligatoires des passages de roues

Des découpes au-dessus des ailes avant et arrière sont obligatoires.

Elles doivent en vue de dessus, au- dessus de chaque roue, pour les roues avant :

- avoir une surface minimum de 750 cm² par roue
- avoir une surface maximum de 950 cm² par roue
- ne laisser visible que le pneu seul.

Elles doivent en vue de dessus, au- dessus de chaque roue, pour les roues arrière :

- avoir une surface minimum de 1000 cm² par roue
- avoir une surface maximum de 1200 cm² par roue
- ne laisser visible que le pneu seul

Ces ouvertures doivent permettre d'inscrire un gabarit rectangulaire de 20 cm x 25 cm, positionné horizontalement et symétriquement par rapport à l'axe d'essieu.

Pour l'avant et l'arrière :

- * Pour les vues de dessus : entre le bord extérieur de l'ouverture et le bord extérieur de l'aile, une distance minimum de 30 mm est obligatoire.
- * Pour les vues de l'avant et de l'arrière : la partie supérieure du pneumatique peut être visible.
- * Pour les vues de côté :
- Aucune partie de carrosserie autour des découpes au-dessus des roues avant ne doit être à plus de 725 mm au-dessus de la surface de référence,
- Aucune partie de carrosserie autour des découpes au-dessus des roues arrière ne doit être à plus de 725 mm au-dessus de la surface de référence.
- * Pour les vues de dessus :
- La zone de limitation de 725 mm par rapport à la surface de référence est définie comme étant située en avant du point le plus en arrière de la découpe à l'intérieur du passage de roues arrière et à plus de 500 mm de l'axe longitudinal de la voiture

Compulsory wheel arch cut-outs

Cut-outs above the front and rear wings are obligatory.

Viewed from above they must, above each wheel, for front wheels .

- have a minimum surface area of 750 cm² per wheel
- have a maximum surface area of 950 cm² per wheel
- leave only the tyre visible

Viewed from above they must, above each wheel, for rear wheels:

- have a minimum surface area of 1000 cm² per wheel
- have a maximum surface area of 1200 cm2 per wheel
- leave only the tyre visible

These openings must enable the introduction of a rectangular template measuring 20 cm x 25 cm, positioned horizontally and symmetrically in relation to the axis of the axle.

For front and rear:

- * Seen from above: between the outer edge of the opening and the outer edge of the wing, a minimum distance of 30 mm is compulsory.
- * Seen from the front and from the rear: the upper part of the tyre may be visible.
- * Seen from the side:
- No part of the bodywork around the front wheel cut-outs may be higher than 725 mm from reference surface,
- No part of the bodywork around the rear wheel cut-outs may be higher than 725 mm from reference surface.
- * Seen from the top:
- The area of limitation of 725 mm from the reference surface is defined as being in front of the rearmost point of the cut-out in the rear wheel arch and more than 500 mm from the car centreline on both sides, with the exclusion of rear-view mirrors.

3.5 Dessous de la voiture (voir Dessin 1C)

En arrière de l'axe d'essieu avant et à l'exception du patin (cf. Article 3.5.6), aucune partie entièrement suspendue de la voiture ne doit dépasser en dessous de la surface de référence et du diffuseur arrière définis ci-dessous.

Seules sont autorisées les découpes minimales correspondant aux mouvements des roues et des éléments de suspension (débattement et braquage), au passage des crics de levage, aux trappes de visite fermées (opérations d'entretien) et au tube d'évacuation du trop plein de carburant.

Underside of the car (see drawing 1C)

Rearward of the front axle centreline and except for the skid block (cf. Article 3.5.6), no entirely sprung part must protrude beyond the reference surface and the rear diffuser as defined below.

The only openings permitted are the minimum gaps necessary for wheel and suspension part movements (suspension travel and steering), lift car jack holes, closed hatches (maintenance operations) and the overflow fuel pipe.

ART. 3.5.1 SURFACE DE REFERENCE - REFERENCE SURFACE

3.5.1 Une surface de référence, plane, continue, rigide et conforme au Dessin n°1C, est obligatoire en dessous de la voiture

mm (sens longitudinal) x 900 mm (sens transversal).

Elle doit faire partie intégrante de la cellule de survie (monocoque) / du châssis au minimum sur une surface rectangulaire mesurant 800 / minimum over a rectangular area the measurements of which are

A reference surface, flat, continuous, rigid and complying with Drawing n°1C is mandatory underneath the car.

esurer

minimum over a rectangular area the measurements of which are 800 mm (longitudinally) x 900 mm (across).

La face inférieure de cette surface sert de référence pour mesurer les cotes verticales.

The underneath of the reference surface will serve as a reference for checking all vertical height measurements.

Les arrêtes communes au diffuseur arrière et à ses panneaux verticaux (cf. Article 3.5.2) peuvent être arrondies par un rayon maximum de 10 mm. Le bord à l'avant peut être arrondi par un rayon de 10 mm maximum.

The edges common to the rear diffuser and its vertical panels (cf. Article 3.5.2), may be curved with a maximum radius of 10 mm. The edge in the front may be curved with a maximum radius of 10 mm.

	La surface de référence ne doit pas être visible vue de dessus (sur une largeur minimale égale à la largeur hors tout de la carrosserie moins 300 mm, répartie symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture). Les éléments de carrosserie épousant le dessus de la surface de référence seront considérés comme faisant partie de la surface de référence.	The reference surface must not be visible as viewed from above (over a minimum width equal to the overall width of the bodywork minus 300 mm, distributed symmetrically about the longitudinal centreline of the car). The bodywork elements following the upper side of the reference surface will be considered as part of the reference surface.
ART. 3.5	5.2 DIFFUSEUR ARRIERE - REAR DIFFUSER	
3.5.2	Une surface inclinée (diffuseur arrière), plane, continue et rigide est obligatoire en dessous et à l'arrière de la voiture.	One inclined surface (rear diffuser), flat, continuous and rigid is mandatory underneath the car and at the rear.
a/	Elle doit être conforme au volume (dimensions et formes géométriques) maximum défini par le Dessin n°1 C;	It must comply with the maximum volume (dimensions and geometrical shapes) defined by Drawing n°1 C.
b/	Aucune partie du diffuseur ne doit être à plus de 200 mm au-dessus de la surface de référence et son extrémité arrière doit être à l'aplomb du contour de la carrosserie (aileron démonté);	No part of the diffuser must be more than 200 mm above the reference surface and its rear end must be plumb with the perimeter of the bodywork (rear wing removed);
c/	Les panneaux joignant le diffuseur arrière à la surface de référence doivent être verticaux. De plus, les panneaux extérieurs joignant le diffuseur arrière à la surface de référence doivent rester parallèles à l'axe longitudinal de la voiture ;	The panels joining the rear diffuser to the reference surface must be vertical. In addition, the outer panels joining the rear diffuser to the reference surface must remain parallel to the longitudinal centreline of the car;
d/	Un rayon maximum de 10 mm est autorisé pour raccorder le diffuseur arrière aux panneaux verticaux ;	A maximum radius of 10 mm is authorised to connect the rear diffuser to the vertical panels;
e/	Un maximum de deux dérives verticales peut être ajouté au diffuseur arrière, mais leurs surfaces doivent :	A maximum of two vertical fins may be added to the rear diffuser, but their surfaces must :
e.1	former des angles droits avec le diffuseur ;	be at right angles to the diffuser;
e.2	être planes, parallèles entre elles et à l'axe longitudinal de la voiture ;	be flat and parallel to one another and to the longitudinal centreline of the car;
e.3	être positionnées symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture.	be positioned symmetrically about the longitudinal centreline of the car.
e.4	être fixées au diffuseur sur au moins 75% de leur longueur.	be fitted to the diffuser on a minimum of 75% of their length.
f/	Le bord arrière du diffuseur et les deux plaques transversales décrites à l'Article 3.4.1.b ci-dessus doivent être dans un même plan transversal.	The rear edge of the diffuser and the two transverse plates described in the Article 3.4.1.b above must be in the same transverse plane.
ART. 3.5	5.4 PARTIES AVANT – FRONT PARTS	
	Dans la zone située :	In the area situated :
	 en avant de l'axe d'essieu avant, sur une largeur minimum de 1000 mm, toute partie suspendue de la voiture doit se trouver à plus de 50 mm au-dessus de la surface de référence. Dans la zone située : en arrière du contour avant de la voiture, 400 mm en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent : former une surface continue, sans ouvertures, fentes ou découpe. Dans la zone située : en arrière du contour avant de la voiture, en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent être situés à plus de 10 mm au-dessus de la surface de référence 	 forward of the front axle centreline, over a minimum width of 1000 mm, Any sprung part of the car must be situated more than 50 mm above the reference surface. In the area situated: backward of the front contour of the car, 400 mm forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork from the underside must: Form a continuous surface, without openings, slots or cut-outs. In the area situated: backward rearward of the front contour of the car, forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork visible from the underside must be situated more than 10 mm above the reference surface.
3.5.5	 sur une largeur minimum de 1000 mm, toute partie suspendue de la voiture doit se trouver à plus de 50 mm au-dessus de la surface de référence. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, 400 mm en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent: former une surface continue, sans ouvertures, fentes ou découpe. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent être situés à plus de 10 mm au-dessus de la surface de référence Garde au sol	 forward of the front axle centreline, over a minimum width of 1000 mm, Any sprung part of the car must be situated more than 50 mm above the reference surface. In the area situated: backward of the front contour of the car, 400 mm forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork from the underside must: Form a continuous surface, without openings, slots or cut-outs. In the area situated: backward rearward of the front contour of the car, forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork visible from the underside must be situated more than 10 mm above the reference surface. Ground clearance
3.5.5	 sur une largeur minimum de 1000 mm, toute partie suspendue de la voiture doit se trouver à plus de 50 mm au-dessus de la surface de référence. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, 400 mm en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent: former une surface continue, sans ouvertures, fentes ou découpe. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent être situés à plus de 10 mm au-dessus de la surface de référence 	 forward of the front axle centreline, over a minimum width of 1000 mm, Any sprung part of the car must be situated more than 50 mm above the reference surface. In the area situated: backward of the front contour of the car, 400 mm forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork from the underside must: Form a continuous surface, without openings, slots or cut-outs. In the area situated: backward rearward of the front contour of the car, forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork visible from the underside must be situated more than 10 mm above the reference surface. Ground clearance
	 sur une largeur minimum de 1000 mm, toute partie suspendue de la voiture doit se trouver à plus de 50 mm au-dessus de la surface de référence. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, 400 mm en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent: former une surface continue, sans ouvertures, fentes ou découpe. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent être situés à plus de 10 mm au-dessus de la surface de référence Garde au sol Tout système, autre que la suspension, destiné à modifier la garde	• forward of the front axle centreline, • over a minimum width of 1000 mm, Any sprung part of the car must be situated more than 50 mm above the reference surface. In the area situated: • backward of the front contour of the car, • 400 mm forward of the front axle centreline, • up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork from the underside must: • Form a continuous surface, without openings, slots or cut-outs. In the area situated: • backward rearward of the front contour of the car, • forward of the front axle centreline, • up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork visible from the underside must be situated more than 10 mm above the reference surface. Ground clearance Any system, other than the suspension, which is designed so as to modify the ground clearance is not permitted (cf. Article 10.2)
	 sur une largeur minimum de 1000 mm, toute partie suspendue de la voiture doit se trouver à plus de 50 mm au-dessus de la surface de référence. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, 400 mm en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent: former une surface continue, sans ouvertures, fentes ou découpe. Dans la zone située: en arrière du contour avant de la voiture, en avant de l'axe d'essieu avant, sur toute la largeur de la voiture, Tous les éléments de carrosserie visibles de dessous doivent être situés à plus de 10 mm au-dessus de la surface de référence Garde au sol Tout système, autre que la suspension, destiné à modifier la garde au sol est interdit (cf. Article 10.2 ci-après); Aucune partie suspendue de la voiture ne doit se trouver en dessous du plan engendré par la surface de référence, sauf le patin décrit ci-après; 	 forward of the front axle centreline, over a minimum width of 1000 mm, Any sprung part of the car must be situated more than 50 mm above the reference surface. In the area situated: backward of the front contour of the car, 400 mm forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork from the underside must: Form a continuous surface, without openings, slots or cut-outs. In the area situated: backward rearward of the front contour of the car, forward of the front axle centreline, up to the overall width of the car, All visible parts of bodywork visible from the underside must be situated more than 10 mm above the reference surface. Ground clearance Any system, other than the suspension, which is designed so as to modify the ground clearance is not permitted (cf. Article 10.2 below); No sprung part of the car is allowed lower than the plane generated by the reference surface, except the mandatory block

c.2 Les patins de frottement doivent être fixés symétriquement par rapport à l'axe de la voiture, de manière à ce qu'aucun flux d'air ne passe entre lui et la surface de montage.

En vue de dessous, les fixations utilisées pour fixer les patins de frottement sur le splitter doivent :

- avoir une surface totale, coté gauche et droit combinés, maximale de 40 cm²;
- avoir chacune une surface maximale de 2 cm²;

être montées de façon à ce que la totalité de leur surface inférieure soit visible par-le dessous de la voiture et en retrait, de la surface la plus inférieure des patins de frottement à l'état neuf, d'un minimum de 2 mm The friction blocks must be fixed symmetrically about the centreline of the car in such a way that no air may pass between it and the mounting surface.

As viewed from underside, fasteners used to attach the friction blocks on the splitter must:

- have a total, LHS and RHS combined, area no greater than 40 cm²;
- have an individual area no greater than 2 cm²;

be fitted in order that their entire lower surfaces are visible from beneath the car and are recessed, from the lower surface of the friction block s when new, by a minimum amount of 2 mm.

	de 2 mm .	
ART. 3.5.	6 PATIN - SKID BLOCK	
3.5.6	 Un patin rectangulaire doit être monté au-dessous de la surface de référence. Il doit être au maximum en 3 parties. Les parties avant et arrière doivent être identiques. 	 One rectangular block (skid block) must be affixed underneath the reference surface. It must be at a maximum in 3 parts. The front and rear parts must be identical.
a/	II doit:	It must:
a.1	s'étendre longitudinalement entre l'avant de la surface de référence et l'axe d'essieu arrière voir dessin 1C;	extend longitudinally from the front face of the reference surface to the rear axle centreline see drawing 1C;
a.2	être conforme au Dessin n°2B ;	comply with the Drawing n°2B;
a.3	L'usure maximale admise à tout instant est de 5 mm. Elle est contrôlée sur les zones définies sur le Dessin n°2B, à la fin des essais et de la course.	The maximum wear permitted at any time is 5 mm. It is measured on the area specified on Drawing n°2B, at the end of the practice sessions and the race.
a.4	ne pas présenter de trous sur sa surface extérieure (monté sur voiture) autres que : - ceux nécessaires au montage des fixations autorisées à l'Article 3.5.6c; - ceux éventuellement nécessaires au passage de crics de levage;	have no holes, on its outer surface (mounted on car) other than : - those necessary to fit the fasteners permitted by Article 3.5.6c; - those possibly necessary for the lift car jacks;
a.5	être fait d'un matériau homogène d'une densité comprise entre 1.3 et 1.45.	be made from a homogeneous material with a specific gravity of between 1.3 and 1.45.
a.6	être fixé symétriquement par rapport à l'axe de la voiture, de manière à ce qu'aucun flux d'air ne passe entre lui et la surface de référence.	be fixed symmetrically about the centreline of the car in such a way that no air may pass between it and the reference surface.
b/	Les bords d'attaque et de fuite de ce patin peuvent être biseautés sur une longueur maximum de 200 mm et jusqu'à une profondeur de 21 mm.	The leading and trailing edges of the skid block may be chamfered to a depth of 21 mm over a maximum longitudinal distance of 200 mm.
c/	En vue de dessous, les fixations utilisées pour fixer le patin sur la surface de référence doivent :	As viewed from below, fasteners used to attach the skid block to the reference surface must:
c.1	avoir une surface totale maximale de 400 cm²;	have a total area no greater than 400 cm ² ;
c.2	avoir chacune une surface maximale de 20 cm²;	have an individual area no greater than 20 cm²;

ART. 3.6 DISPOSITIFS AERODYNAMIQUES - AERODYNAMIC DEVICES

3.6.1 A l'exception de l'aileron arrière défini à l'Article 3.6.3, aucun élément de carrosserie ou de soubassement ayant un profil d'aile (*) n'est autorisé.

(*) Profil d'aile : section engendrée par deux arcs de courbure et/ou de centre différents réunis à l'avant par un bord d'attaque et, à l'arrière, par un bord de fuite, et destinée à obtenir une portance aérodynamique positive ou négative.

être montées de façon à ce que la totalité de leur surface inférieure

soit visible et à moins de 19mm en dessous de la surface de

Ne sont pas considérés comme des profils d'aile, les éléments de carrosserie qui:

- ont une épaisseur constante,
- ont un profil parfaitement symétrique. Ces profils ne doivent pas avoir d'extension au-delà du bord de fuite (aucun élément de carrosserie n'est permis à moins de 25 mm du bord de fuite) et le bord de fuite doit:
- avoir une épaisseur minimum égale à 3 % de la longueur maximum du profil, mais pas moins de 10 mm,
- être perpendiculaire à l'axe du profil,
- ont un bord de fuite d'au minimum 30 mm. A l'exception du bord d'attaque, l'épaisseur du profile doit être supérieur sur toute la surface de l'élément à l'épaisseur du bord de fuite.
- sont verticaux (vue de face).

With the exception of the rear wing defined in Article 3.6.3, no bodywork or under body element having a wing profile (*) is permitted.

be fitted in order that their entire lower surfaces are visible from

beneath the car and are less than 19mm below reference surface.

(*) "Wing profile»: section generated by two arcs with different curves and/or centres joining a leading edge at the front to a trailing edge at the rear, the purpose being to exert an aerodynamic effect, lift or down force.

Are not considered as a wing profiles, the bodywork elements that:

- · have a constant thickness,
- have an absolutely symmetrical profile. These profiles must not have a profile extension beyond the trailing edge (no bodywork element is permitted within 25 mm from the trailing edge) and the trailing edge must:
- have a minimum thickness equal to 3% of the maximum length of the profile but no less than 10 mm.
- be perpendicular to the profile centre line
- have a trailing edge of 30 mm minimum. With the exception of the leading edge, the thickness of the profile must be greater than the thickness of the trailing edge over the entire area of the element.
- are vertical (seen from the front).

c.3

référence.

3.6.2 Éléments aérodynamiques ajoutés sur la carrosserie : Aucun élément aérodynamique ne peut être ajouté sur la

Aerodynamic elements added on the bodywork:

No aerodynamic element can be added on the bodywork, whether

	Aucun élément aérodynamique ne peut être ajouté sur la carrosserie, qu'il fasse partie intégrante ou non de celle-ci, à l'exception de : - Deux éléments aérodynamiques maximum (flaps) à l'avant de chaque côté et dans la projection frontale des ailes avant à condition: • de ne pas gêner la visibilité du pilote ; • de ne pas masquer les projecteurs ; • de ne pas être à plus de 600 mm au-dessus de la surface de référence ; • que leur angle externe avant, vu du dessus, ait un rayon minimum de 50 mm ; • d'avoir des bords comportant un rayon arrondi égal à la moitié de leur épaisseur avant ; • d'être approuvés par le Constructeur et figurer sur la Fiche d'Homologation de la voiture, • il est permis de rouler avec ou sans ces flaps. - Un "Gurney" à l'arrière de la carrosserie. • il est permis de rouler avec ou sans ce "gurney". - l'aileron arrière défini à l'Article 3.6.3. Sont considérés comme des éléments aérodynamiques ajoutés sur la carrosserie: - Les équerres non autorisées par le règlement, qui font partie	No aerodynamic element can be added on the bodywork, whether an integral part of it or not, apart from: - Two aerodynamic elements maximum at the front on each side and within the frontal plan of the front fenders provided that: - they do not obstruct the driver's view - they do not mask the headlights; - they are not situated more than 600 mm above the reference surface; - their front external angle, when viewed from above, has a minimum radius of 50 mm; - they have edges rounded with a radius half their front thickness; - they are approved by the Manufacturer and feature on the Homologation Form of the car it is permitted to run with or without those flaps. - One "Gurney" at the rear of the bodywork it is permitted to run with or without this gurney The rear wing defined in Article 3.6.3. Are considered as aerodynamic elements added on the bodywork: - Angle brackets not permitted by the regulation being an integral part or not of the bodywork.
	intégrante ou non de la carrosserie. - Les cheminées d'extraction d'air. - Les éléments de carrosserie qui ont plus d'une position possible. - Tout autre appendice aérodynamique dont la seule fonction est de générer de l'appui et qui n'est pas autorisé par le règlement.	- Air outlet chimney Bodywork elements that have more than one possible position Any aerodynamic element the function of which is only to generate down force and is not permitted by the regulations.
3.6.3	Aileron arrière	Rear wing
	Il est constitué des éléments suivants : Aile, supports verticaux et plaques latérales, et doit respecter les points suivants :	It is made up of the following elements : wing, vertical supports and end plates and must comply with the following criteria:
al	Aile L'élément exerçant un appui (déportance) est un dispositif aérodynamique réglable, droit et monoplan, placé à l'arrière de la voiture. Elle doit :	Wing The device inducing down force (negative lift) shall be a straight and monoplane aerodynamic device, adjustable, mounted at the rear of the car. It must:
a.1	tenir dans un volume mesurant 300 mm horizontalement x 150 mm verticalement x 1600 mm transversalement ;	be framed by a volume measuring 300 mm horizontally x 150 mm vertically x 1600 mm transversally;
a.2	Le profil de l'aileron est libre mais doit être obtenu par extrusions suivant Y de la section constante de l'aile arriere.	The rear wing profile is free but must be obtained by extrusions from Y of the constant section throughout the length of the rear wing
a.3	être montée de façon à être entièrement au-dessus de la carrosserie et n'avoir aucune partie à plus de 960 mm au-dessus du plan de référence :	be mounted so that to be entirely above the bodywork and no part of the wing is situated more than 960 mm above the reference plane,
a.4	être non réglable de l'intérieur de la voiture ;	not be adjustable from within the cockpit;
a.5	Être homologuée par l'ACO.	be homologated by the ACO.
b/	Supports verticaux	Vertical supports
b.1	Longueur : 450 mm maximum ;	Length : 450 mm maximum;
b.1	Les supports doivent être métalliques.	The supports must be metallic.
b.3	Les surfaces doivent être planes et parallèles à l'axe longitudinal de la voiture ;	Surfaces must be flat and parallel to the longitudinal centreline of the car;
b.4	Le bord d'attaque peut être arrondi (rayon constant) et le bord de fuite (arrête arrière) peut être biseauté sur 20 mm maximum ;	The leading edge may be made round (constant radius) and the rear edge (trailing edge) may be bevelled no more than 20 mm;
c/	Fixation de l'aileron arrière	Mounting of the rear wing
-1	L'aileron arrière doit être fixé rigidement et uniquement à la boite de vitesse de la voiture, il doit être soutenu par 2 supports verticaux fixés sur la boite de vitesses, espacés de 200 mm minimum et 250 mm maximum mesurés entre les 2 faces internes.	The rear wing must be rigidly and only attached to the gearbox of the car it must be supported by 2 vertical brackets fitted to the gearbox, separated by 200 mm minimum and 250 mm maximum measured between the 2 internal faces.
c.1	Le capot arrière doit pouvoir être démonté sans interférer avec les 2 supports de l'aileron.	The rear bonnet must be able to be removed without interference with the 2 wing brackets.
c.2	Les supports verticaux doivent pouvoir supporter un effort vertical de 10 kN, appliqué uniformément sur la surface de l'aileron arrière.	The vertical supports must be able to withstand a vertical load of 10 kN, equally applied on the surface of rear wing.
d/	Plaques latérales	End plates
d.1	Elles seront réalisées en une seule partie.	They will made be in one part.

	Sulvant i de la section constante de l'alle amere.	wing
a.3	être montée de façon à être entièrement au-dessus de la carrosserie et n'avoir aucune partie à plus de 960 mm au-dessus du plan de référence :	be mounted so that to be entirely above the bodywork and no pa of the wing is situated more than 960 mm above the reference plane,
a.4	être non réglable de l'intérieur de la voiture ;	not be adjustable from within the cockpit;
a.5	Être homologuée par l'ACO.	be homologated by the ACO.
b/	Supports verticaux	Vertical supports
b.1	Longueur : 450 mm maximum ;	Length : 450 mm maximum;
b.2	Les supports doivent être métalliques.	The supports must be metallic.
b.3	Les surfaces doivent être planes et parallèles à l'axe longitudinal de la voiture ;	Surfaces must be flat and parallel to the longitudinal centreline of the car;
b.4	Le bord d'attaque peut être arrondi (rayon constant) et le bord de fuite (arrête arrière) peut être biseauté sur 20 mm maximum ;	The leading edge may be made round (constant radius) and the rear edge (trailing edge) may be bevelled no more than 20 mm,
c/	Fixation de l'aileron arrière	Mounting of the rear wing
-/	L'aileron arrière doit être fixé rigidement et uniquement à la boite de vitesse de la voiture, il doit être soutenu par 2 supports verticaux fixés sur la boite de vitesses, espacés de 200 mm minimum et 250 mm maximum mesurés entre les 2 faces internes.	The rear wing must be rigidly and only attached to the gearbox of the car it must be supported by 2 vertical brackets fitted to the gearbox, separated by 200 mm minimum and 250 mm maximum measured between the 2 internal faces.
c.1	Le capot arrière doit pouvoir être démonté sans interférer avec les 2 supports de l'aileron.	The rear bonnet must be able to be removed without interference with the 2 wing brackets.
c.2	Les supports verticaux doivent pouvoir supporter un effort vertical de 10 kN, appliqué uniformément sur la surface de l'aileron arrière.	The vertical supports must be able to withstand a vertical load o 10 kN, equally applied on the surface of rear wing.
d/	Plaques latérales	End plates
d.1	Elles seront réalisées en une seule partie. Elles doivent avoir une dimension minimum de 150 mm verticalement x 300 mm horizontalement.	They will made be in one part. They must have a minimum dimension of 150 mm vertically x 300 mm horizontally;

Elles doivent avoir une épaisseur constante minimum de 10 mm; They must have a minimum constant thickness of 10 mm; Leurs bords doivent comporter un arrondi de rayon minimum constant de 5 mm They must have edges rounded with a minimum constant radius of 5 mm. Les surfaces doivent être planes et parallèles au plan vertical d 3 The surfaces shall be flat and parallel to the vertical plane passing passant par l'axe longitudinal de la voiture. through the longitudinal centre line of the car. ART. 3.6.4 DERIVE - FIN Général General Une dérive verticale rigide est obligatoire. A vertical rigid fin is compulsory. Cette dérive doit être: This fin must be: - longitudinale et parallèle à l'axe longitudinal de la voiture. - Longitudinal and parallel to the car centreline. - parfaitement située sur l'axe longitudinal de la voiture avec une Perfectly located on the longitudinal axis of the car with equal épaisseur égale de chaque côté de celui-ci. thickness either side of the centreline. La dérive doit avoir une épaisseur constante (entre 10 mm minimum The fin must have a constant thickness (between 10 mm minimum et 20 mm maximum). and 20 mm maximum). La voiture étant sur ses roues, la surface de la partie visible (en vue With the car on its wheels, the visible area (in lateral view) of the latérale) de la dérive doit être supérieure à 2500cm² de chaque côté fin must be greater than 2500cm2 from both sides. de la voiture. La dérive doit être continue sans trous ou ouvertures. The fin must be continuous without any holes or openings. Aucun appendice ne doit être attaché à la dérive. No device can be attached to this fin. La dérive peut être entièrement fixée au capot moteur et doit être The fin can be integrally fixed to the engine cover and must be fixée rigidement aux supports d'aileron. fixed rigidly to the rear wing brackets... Des outils peuvent être nécessaires pour enlever le capot moteur Tools may be required to remove the engine cover and/or the fin. et/ou la dérive. Position Position La partie supérieure doit être rectiligne et située entre 950 mm et The top edge must be straight and situated between 950 mm and 960 mm au-dessus du plan de référence. 960 mm above the reference plane. Le bord de fuite doit être rectiligne et situé entre 350 mm et 450 mm The trailing edge must be straight and situated between 350 mm and 450 mm behind the rear axle centre line. derrière l'axe des roues arrière. Géométrie Geometry Le bord d'attaque, la partie supérieure et la partie inférieure peuvent The leading edge, top edge and bottom edge may be made round être arrondis avec un rayon constant (le rayon doit être égal à la with a constant radius (the radius must be equal to half of the fin moitié de l'épaisseur de la dérive). Le bord de fuite peut être biseauté ou avoir une forme elliptique sur The trailing edge may be bevelled or have an elliptical form on no more than 20 mm. 20 mm maximum Un rayon de 50 mm maximum est autorisé entre la partie A maximum radius of 50 mm is permitted between top/leading supérieure/bord d'attaque, la partie supérieure/bord de fuite, la edge, top/trailing edge, bottom/leading edge and bottom/trailing partie inférieure/bord d'attaque et la partie inférieure/bord de fuite. Si la dérive est attachée au capot moteur, un rayon de 50 mm maximum est autorisé pour le raccordement des deux pièces. If the fin is attached to the engine cover, a maximum radius of 50 mm is permitted between both parts. Déflection : Deflection: Un test de charge statique utilisant un "U" de 400 mm de lonqueur. A static load test using a 400 mm long channel tool, 60 mm high, 60 mm de hauteur et positionné sur la partie supérieure de la dérive positioned over the top edge of the fin, will be applied. The middle of the channel can be positioned anywhere along the Le milieu du "U" peut être positionné à n'importe quel endroit sur la top edge of the fin (with the rearmost position being the rear axle partie supérieure de la dérive (la position la plus en arrière étant of the car) so that it will not overhang either end (side view blend l'axe d'essieu arrière) de façon à ce qu'il ne dépasse pas de chaque radius will be ignored). côté (les rayons seront ignorés). The load will be applied at the centre of the 400 mm channel. La charge est appliquée au centre des 400 mm de la pièce en "U". This test will be carried out twice on the fin in situ so that Ce test sera effectué 2 fois sur la dérive en place de façon à tester mountings to the chassis / bodywork are also tested. aussi les fixations sur le châssis et la carrosserie. For each test the deflection of the fin can be no more than 100 mm Pour chaque test la déflection de la dérive ne doit pas être (at any points) for a load of 100 daN and any permanent deformation must be less than 3 mm after the load has been supérieure à 100 mm (à n'importe quel endroit) pour une charge de 100 daN et toute déformation permanente doit être inférieure à 3 released for 1 minute. mm une fois la charge retirée depuis 1 minute. ART. 4 POIDS - WEIGHT 4.1 Poids minimum Minimum weight Le poids minimum est de 900 kg The minimum weight is 900 kg Le poids minimum inclus le patin défini à l'Article 3.5.6. The minimum weight includes the skid block defined in Article 3.5.6. 4.2

Ballast **must** be secured so that tools are required for its removal and so as to allow the fixing of seals by the scrutineers. **Any movable ballast system is** forbidden.

Le lest doit être fixé de telle façon que des outils soient nécessaires

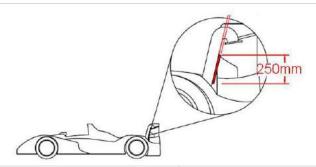
pour le retirer, et qu'il puisse être plombé par les commissaires

Tout système de lest mobile est interdit.

4.2.1	L'adjonction à la voiture pendant la course de quelque matériau solide que ce soit ou le remplacement pendant la course de toute partie de la voiture par une plus lourde, est interdit.	The adding of any solid material whatsoever to the car, or the replacement of any part of the car by a heavier part, is strictly prohibited during the race.
ART. 5 G	Groupe Motopropulseur / MOTEUR - Power Train / ENGINE	
5.1	 Le moteur sera de type "modèle et ECU unique" qui sera sélectionné par l'ACO sur appel d'offre. Son utilisation sera obligatoire jusqu'à fin 2019. L'ACO se réserve le droit de le remplacer au-delà. Toute modification des pièces fournies avec le Groupe Moto Propulseur est interdite. Bruit : 100 Dba maximum mesurés à 15 mètres du bord de la piste. Tous les moteurs seront scellés 	 The engine will be an "unique model and ECU" type which will be selected by the ACO on tender. Its using will be mandatory until end of 2019. The ACO reserve the right to replace it beyond. Any modification to the parts supplied with the Power Train is prohibited. Noise: 100 maximum Dba measured at 15 m from the edge of the track. All engines will be sealed.
ART. 5.7	SUPPORTS MOTEUR - POSITION - INTERFACE - ENGINE MOUN	ITINGS – POSITION – INTERFACE
5.7.1	Libres (hors fournitures GMP) mais devront être homologués.	Free (except power train furniture) but must be homologated.
ART. 6 C	CANALISATIONS & RÉSERVOIR DE CARBURANT - PIPING AND F	UEL TANK
	Le système d'alimentation en carburant est libre à condition que les Articles 6.1, 6.2 et 6.3 soient respectés.	The fuel system is free provided the provisions in Articles 6.1, 6.2 and 6.3 are complied with.
5.1	Réservoir(s) de carburant	Fuel tank(s)
6.1.1	Aucune partie du (des) réservoir(s) de carburant ne doit se trouver :	No part of the fuel tank(s) is allowed to be:
a/	à plus de 675 mm de l'axe longitudinal de la voiture ;	more than 675 mm from the longitudinal centreline of the car;
b/	en avant de l'axe d'essieu avant et derrière l'axe d'essieu arrière.	outside the area between the front and rear axle centrelines.
6.1.2	Le(s) réservoir(s) doit (doivent) être entouré(s) par une structure déformable d'au moins 10 mm d'épaisseur.	The fuel tank(s) must be surrounded by a crushable structure at least 10 mm thick.
6.1.3	Une cloison pare-feu doit isoler le(s) réservoir(s) de carburant de l'habitacle et/ou du compartiment moteur.	A firewall must separate the fuel cell(s) from the cockpit and/or the engine compartment.
6.1.4	Tous les réservoirs de carburant doivent être des outres en caoutchouc conformes ou supérieures aux spécifications FIA/FT3 1999, et doivent respecter les prescriptions de l'Annexe J - Article 253-14.	All fuel tanks must be rubber bladders conforming to or exceeding the specifications of FIA/FT3 1999, and must comply with the prescriptions of the Appendix J - Article 253-14
5.2	Installation et canalisations	Fittings and piping
6.2.1	Tout accessoire constitutif des parois du réservoir (reniflards, entrées, sorties, orifices de remplissage, interconnexions et trappes d'accès) doit être métallique ou en composite et vulcanisé dans le réservoir.	Any equipment included in the tank walls (air vents, inlets, outlets, tank fillers, inter tank connectors and access openings) must be metal or composite made fittings and bonded inside the fuel tank.
6.2.2	Les canalisations de carburant reliant le réservoir au moteur doivent être munies d'une soupape auto-obturante dont les parties doivent se séparer sous une charge inférieure à la moitié de celle requise pour briser le raccord de canalisation ou pour l'arracher du réservoir.	Fuel lines between the fuel tank and the engine must include a se sealing breakaway valve the parts of which must separate under a pressure less than half the load required to break the fuel line fitting or to pull it out of the fuel tank.
6.2.3	Aucune canalisation contenant du carburant, de l'eau de refroidissement ou de l'huile de lubrification ne doit traverser l'habitacle	No line containing fuel, cooling water or lubricating oil may pass through the cockpit.
6.2.4	Les canalisations doivent être montées de façon qu'aucune fuite ne puisse provoquer une accumulation de liquide dans l'habitacle.	The lines must be fitted in such a way that any leakage cannot result in accumulation of fluid in the cockpit.
6.2.5	Les canalisations souples doivent comporter des raccords vissés et une tresse externe résistant à l'abrasion et au feu.	Flexible lines must have threaded connectors and an outer braid resistant to abrasion and flame.
6.2.6	Les canalisations de carburant et d'huile de lubrification doivent résister à une pression d'éclatement minimale de 41 bars à une température maximale opératoire de 135°C.	Fuel and lubrication oil lines must have a minimum burst pressure of 41 bars at a maximum operating temperature of 135°C.
6.2.7	Toutes les canalisations de fluide hydraulique qui ne sont pas soumises à des changements brutaux de pression, à l'exception des canalisations sous charge gravitaire seule, doivent avoir une pression d'éclatement minimale de 41 bars à la température opératoire maximale de 204°C en cas d'utilisation avec des raccords en acier et de 135°C avec des raccords en aluminium.	All hydraulic fluid lines which are not subjected to abrupt changes in pressure, with the exception of lines under gravity head, must have a minimum burst pressure of 41 bars at the maximum operating temperature of 204°C when used with steel connectors and 135°C when used with aluminium connectors.
6.2.8	Toutes les canalisations de fluide hydraulique soumises à des changements brutaux de pression doivent avoir une pression d'éclatement minimale de 70 bars à la température opératoire maximale de 204°C.	All hydraulic fluid lines subjected to abrupt changes in pressure must have a minimum burst pressure of 70 bars at the maximum operating temperature of 204°C.

6.2.9	Sont seules autorisées dans l'habitacle les canalisations hydrauliques avec raccords vissés et arrêtés au moyen d'un fil métallique.	Only hydraulic fluid lines with screwed connectors and secured by means of a metallic wire are permitted inside the cockpit.
6.2.10	Les pompes à carburant ne doivent débiter que lors de la mise en route ou lorsque le moteur fonctionne. Les pompes d'alimentation (alimentant le collecteur depuis le réservoir) peuvent être activées durant l'arrêt au stand.	Fuel pumps must be in operation only when the engine is running or being started. Feed pumps (supplying the collector from the tank) may be switched on during a pit-stop.
6.3	Orifice de remplissage	Fuel Tank Filler
6.3.1	Les voitures doivent être équipées d'orifices de remplissage de carburant et d'évents qui peuvent être soit combinés, soit séparés de chaque côté de la voiture.	Cars must be fitted with fuel tank fillers and vents which may be either combined or separate units on each side of the car.
6.3.2	Les orifices de remplissage et les évents doivent être équipés d'accoupleurs étanches répondant au principe de l'homme mort et, donc, sans dispositif de retenue en position ouverte : Dimensions des accoupleurs : Annexe J - Dessin 252.5.B.	Both fillers and air vents must be equipped with leak proof dry break couplings complying with the dead man principle and therefore without any retaining device when in open position: Couplings dimensions: Appendix J - Drawing 252.5.B.
6.3.3	Orifices de remplissage, évents et bouchons	Tank fillers, vents and caps
a/	Ils doivent être placés dans des endroits non vulnérables en cas d'accident ;	They must be placed where they would not be vulnerable in the event of an accident;
b/	ne doivent pas faire saillie sur la carrosserie ;	must not protrude beyond the surface of the bodywork;
c/	Un tube de trop plein descendant à travers la surface de référence est autorisé.	An overflow pipe is permitted to exit through the reference surface.
d/	L'orifice de remplissage du carburant doit pouvoir être monté de chaque côté de la voiture.	Fuel tank filler must be able to be fitted each side of the car.
6.3.4	Le système de mise à l'air libre du réservoir doit comporter les éléments suivants :	The fuel cell ventilation system must include the following elements :
a/	une soupape anti-tonneau activée par gravité	a gravity activated roll-over valve
b/	une soupape de mise à l'air libre à flotteur	a float chamber ventilation valve
c/	une soupape de surpression tarée à une pression maximale de 200 mbar, fonctionnant quand la soupape à flotteur est fermée.	a blow-off valve with a maximum over pressure of 200 mbar, working when the float chamber ventilation valve is closed.
6.3.5	Les voitures doivent être équipées d'un raccord auto-obturant pouvant servir aux Commissaires Techniques à prélever de l'essence du réservoir. Ce raccord doit être :	Cars must be fitted with a self sealing connector which can be used by the Scrutineers as to take a sample of fuel from the tank. This connector must be:
a/	d'un type agréé ;	approved type;
b/	monté juste avant les injecteurs ;	fitted immediately before the injector nozzles;
6.4	Ravitaillement pendant l'épreuve voir aussi Art 17	Refuelling during the event see also Art 17
6.4.1	Cf Annexe A	Ref. Appendix A
6.4.2	L'installation de ravitaillement en carburant (portant le numéro de la voiture) et le réservoir de la voiture doivent toujours rester à la température et à la pression atmosphérique ambiantes.	The refuelling equipment (with the car number affixed) and the tank of the car shall always remain at the outside ambient temperature and atmospheric pressure.
6.4.3	Tout carburant stocké à bord de la voiture et destiné à un usage immédiat ne pourra être à une température inférieure de plus de 10°C à la température ambiante. Aux fins d'évaluer la conformité, la température ambiante sera celle relevée par le service météorologique désigné par la FIA une heure avant toute séance d'essais ou deux heures avant la course. Pendant la course, elle sera mise à jour toutes les deux heures. Cette information sera également affichée sur les moniteurs de chronométrage officiels.	No fuel intended for immediate use in the car may be more than 10°C below ambient temperature. When assessing compliance, the ambient temperature will be that recorded by the FIA appointed weather service provider one hour before any practice session or two hours before the race. During the race, it will be updated every 2 hours. This information will also be displayed on the official timing monitors.
6.5	Quantité de carburant	Fuel Capacity
6.5.1	Quelles que soient la température et la pression atmosphérique ambiantes : 100 litres maximum à bord	Whatever the outside ambient temperature and atmospheric pressure: 100 litres maximum on board;
6.5.2	Tout dispositif ou système ayant pour but et/ou effet d'augmenter la quantité de carburant à bord de la voiture est interdit.	Any device or system the purpose and/or effect of which is to increase the fuel storage capacity on board is prohibited.
ART. 7 S	YSTÈME DE LUBRIFICATION - OIL SYSTEM	
	Les prescriptions suivantes doivent être respectées :	The following prescriptions must be complied with:
7.1	Réservoirs d'huile : fourni avec le groupe motopropulseur,	Oil tanks: provided with the Power Train,
7.13	Canalisations d'huile	Oil Lines
		No lines containing lubricating oil is permitted :

	 après la boîte de vitesses ; à une distance transversale de plus de 850 mm de l'axe de la voiture. 	More than a transversal distance of 850 mm from the car Centreline.
7.2	Récupérateur d'huile: fourni avec le groupe motopropulseur,	Oil catch tank: provided with the Power Train,
ART. 8	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES - ELECTRICAL EQUIPMENT	
al	Capteurs : Seuls les capteurs indiqués ci-dessous sont autorisés : 1. Vitesse roues 2. Angle de direction 3. Pression freins 4. Débattement des suspensions 5. Accéléromètre 6. TPMS Tous les capteurs dans le périmètre du groupe motopropulseur sont autorisés et obligatoire (sans modification).	Sensors: Only the sensors indicated below are authorized: 1. Wheel Speeds 2. Steering Angle 3. Brake pressure 4. Suspensions travels 5. Accelerometer 6. TPMS All sensors included in the "power train" perimeter coming from are authorized and mandatory (without modification).
	Tout constructeur devra homologuer un capteur de pression de frein avant et arrière.	All chassis manufacturer should homologate a front and a rear brake pressure sensor.
	Au moins deux vitesses de roue et les deux pressions de frein devront aller à l'ECU.	At least two wheel speed and the two brake pressure signals should go the ECU
8.1	Batterie: La batterie doit être située dans l'habitacle et être solidement fixée et protégée dans un coffrage en matériau isolant. La tension de la batterie est libre. Toutefois le concurrent doit fournir la tension requise (16 volts maximum) pour le fonctionnement des équipements obligatoires.	Battery: Battery must be located in the cockpit and must be strongly secured and protected inside a box made of insulating material. The voltage of the battery is free. However the competitor must provide the power necessary (16 volts maximum) for the operation of the compulsory devices.
8.2	Système de démarrage	Starting system
8.2.1	Le pilote doit pouvoir démarrer le moteur à tout moment en étant assis normalement au volant, et sans aucune aide extérieure.	It must be possible for the driver to start the engine at any time when seated normally at the wheel, and without any external assistance.
8.3	Eclairage :	Lighting equipment's :
8.3.1	Tout équipement lumineux doit être en état de fonctionnement pendant toute la durée de la compétition, même si celle-ci se déroule entièrement de jour.	All lighting equipment must be in working order throughout the competition, even if the competition is run entirely in daylight.
8.3.2	Les voitures doivent être équipées de :	Cars must be fitted with:
a/	À l'avant :	At the front:
a.1	Deux projecteurs principaux au moins, homologués, symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la voiture et distants d'au moins 1300 mm, la mesure étant effectuée à partir du centre des projecteurs;	Two main headlights as a minimum, homologated, symmetrical to the longitudinal centreline of the car and separated by a minimum of 1300 mm, the measurement being taken to the centre of the headlights;
a.2	Les projecteurs doivent émettre un faisceau blanc.	Headlights must produce a white beam.
b/	À l'arrière :	At the rear:
b.1	Deux feux rouges et deux feux "Stop" symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la voiture et distants d'au moins 1600 mm la mesure étant effectuée à partir du centre des feux.	Two red lights and two "Stop" lights fitted symmetrically about the longitudinal centreline of the car and separated by a minimum of 1600 mm, the measurement being taken to the centre of the rear lights.
b.2	Feux de pluie: Quatre feux "Pluie" ou "Brouillard" situés à l'arrière: Deux le plus haut possible de chaque côté symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture. Ces feux doivent être insérés à l'arrière des supports verticaux d'aileron et être à 500mm minimum du sol. Ils doivent avoir une projection verticale d'au moins 250mm visible de l'arrière (selon le dessin ci-dessous). Deux dans les plaques transversale arrière (1 feu par côté). Les quatre feux doivent clignoter à la fréquence de 4Hz (0.125sec allumés suivi de 0.125 sec éteints).	Rain light; Four "Rain" or "Fog" lights located at the rear: • Two the highest possible on each side symmetrically to the longitudinal centreline of the car. These lights need to be inserted at the rear of the rear wing vertical supports and be at 500mm from ground. They should have a minimum vertical projection of 250mm visible from the back (as per following drawing) • Two in the rear transversal plates (one light per side). All four lights should have a flashing frequency of 4Hz (0.125 sec ON followed by 0.125 sec OFF).



c/ De chaque côté : indicateurs de direction avant et arrière.	On each side: front and rear direction indicators.
--	--

ART. 9 Groupe Motopropulseur / SYSTÈME DE TRANSMISSION - Power Train / TRANSMISSION SYSTEM

9.1 L'ensemble de la transmission sera de type "modèle unique" elle sera homologuée et sélectionnée par l'ACO.
 Son utilisation sera obligatoire jusqu'à fin 2019.
 L'ACO se réserve le droit de la remplacer au-delà..
 Rappel : toute modification des pièces fournies avec le Groupe

Motopropulseur est interdite.

The drive train (transmission) will be of type "unique model", it will be homologated and selected by the ACO. Its use will be mandatory until end of 2019. The ACO reserve the right to replace it beyond. Reminder: any modification of the parts supplied with the Powertrain is prohibited.

	I.	I.	
ART. 10	ART. 10 SUSPENSION - SUSPENSION		
	Libres sauf indications contraires	Free unless otherwise stated	
10.1	La modification du réglage des ressorts, des amortisseurs et des barres antiroulis à partir de l'habitacle est interdite.	Changing the adjustment of the springs, the shock absorbers and the anti-roll bars from inside the cockpit is forbidden.	
10.2	Tout système autre que les éléments de suspension, quel qu'en soit le principe de fonctionnement, actionné ou non par le pilote et destiné à modifier la garde au sol est interdit.	Any system other than the suspension parts, whatever the functioning principle, activated or not by the driver the purpose of which is to modify the ground clearance is forbidden.	
10.3	Une barre anti-intrusion est obligatoire à la base des triangles de suspension avant si ceux-ci présentent un danger potentiel pour les jambes du pilote.	An anti-intrusion bar must mandatorily be fitted at the base of the front suspension wishbones if these are potentially dangerous for the driver's legs.	
10.4	Les bras de suspension :	The suspension arms :	
10.4.1	ne doivent pas être chromés	must not be chromium plated	
10.4.2	doivent être en métal homogène	must be made from an homogeneous metal	
10.4.3	Doivent avoir une section circulaire	Must have a circular section	
10.4.4	une protection pour les canalisations de frein ou les fils électriques peut être fixée sur les bras de suspension à condition : • que l'épaisseur maximum du profil soit égale au maximum à la hauteur du profil du bras de suspension sur lequel la protection est fixée + 3 mm.	 a protection for brake lines or electrical wire can be fixed to the suspension arms provided that: the maximum thickness of the profile is equal to the maximum height of the profile of the suspension arm on which the protection is fixed + 3 mm. 	
10.5	Amortisseurs : doivent être agréés par l'ACO.	Shock absorber:must be agreed by the ACO -	
10.6	Porte moyeux : doivent être identiques côté droit et côté gauche.	Hub carrier: must be identical left side and right side.	
10.5	Les ressorts et bump rubber sont libres.	Springs and bump rubber are free.	

ART. 11	ART. 11 DIRECTION, VOLANT - STEERING, STEERING WHEEL		
	Direction libre, simple, avec assistance hydraulique ou électrique, doit être agréées par l'ACO	Steering rack free, simple, with hydraulic or mechanical power assistance, must be agreed by the ACO	
a/	Volant de direction : - il doit être positionné dans l'axe du siège du pilote Le Dashboard intégré est fourni avec le groupe Motopropulseur.	Steering Wheel: - it must be positioned in the driver seat axle The dashboard is provided with the power Train	
b/	La colonne de direction doit être approuvée par l'ACO conformément à la procédure d'approbation des structures de sécurité pour voitures de sport (disponible sur demande, pour les Constructeurs uniquement, auprès du Département Sport de l'ACO). Le concurrent doit fournirà l'ACO une copie du certificat d'approbation établi par l'ACO.	The steering column must be approved by the ACO in accordance with the approval procedure of safety structures for sports cars (available from the ACO Sport Department on request, for Manufacturers only). The competitor must supply to the ACO a copy of the ACO approval certificate.	
11.2	4 roues directrices : Interdit.	Four wheel steering: Not permitted.	

11.4	Déverrouillage rapide du volant	Quick release system
	Le mécanisme de déverrouillage rapide doit consister en un flasque concentrique à l'axe du volant, de couleur jaune obtenue par anodisation ou tout autre revêtement durable, et installé sur la colonne de direction derrière le volant. Le déverrouillage doit s'opérer en tirant sur le flasque suivant l'axe du volant.	The quick release mechanism must consist of a flange concentric to the steering wheel axis, coloured yellow through anodisation or any other durable yellow coating, and installed on the steering column behind the steering wheel. The release must be operated by pulling the flange along the steering wheel axis.
ART. 12	SYSTÈME DE FREINAGE - BRAKE SYSTEM	
	Libre	Free
12.1	Circuits indépendants	Separate circuits
12.1.1	Au moins deux circuits indépendants commandés par la même pédale sont obligatoires. La seule connexion autorisée entre les deux circuits est un système mécanique de réglage de la répartition de la force de freinage entre les essieux avant et arrière.	At least two separate circuits operated by the same pedal are compulsory. The only connection allowed between the two circuits is a mechanical system for adjusting the brake force balance between the front and rear axles.
12.1.2	Aucun dispositif ou système ne doit être monté entre les maîtrescylindres et les étriers : Les capteurs de prise de données, les contacteurs de feux rouges arrière ou les limiteurs mécaniques de freinage réglables au moyen d'outils ne sont pas considérés comme des "systèmes" et ils doivent être placés le plus près possible de la sortie des maîtrescylindres.	No device or system is permitted between the master-cylinders and the callipers. Sensors to collect information, stop lights switches or mechanical brake pressure controls adjustable by means of tools are not considered as "systems" and they must be fitted at the very exit of the master-cylinders.
ART. 12.	2 ÉTRIERS DE FREINS - BRAKE CALLIPERS	
12.2	monotype (av et ar) et agrées par l'ACO	single type (Fr & Rr) and agreed by the ACO
12.2.1	Un seul étrier avec 6 pistons maximum est autorisé par roue.	Only one calliper with 6 pistons maximum is permitted per wheel.
12.2.2	La section de chaque piston d'étrier doit être circulaire.	The section of each calliper piston must be circular.
12.2.3	Le corps des étriers doit être constitué d'alliage d'aluminium de module d'élasticité non supérieur à 80 Gpa.	The body of the callipers must be made from aluminium alloy with a modulus of elasticity no greater than 80 Gpa.
ART. 12.	3 DISQUES DE FREIN - BRAKE DISCS	
	Acier et agrées par l'ACO	Steel and agreed by the ACO
12.3.1	Diamètre maximum des disques : 355.6 mm (14")	Maximum diameter of the discs: 355.6 mm (14")
12.4	Dispositifs antiblocage	Anti-lock braking systems
	Toute fonction d'antiblocage de freins ainsi que toute fonction d'assistance de freinage sont interdit s.	Any anti-lock braking function and any power braking function are prohibited .
ART. 13	ROUES & PNEUMATIQUES - WHEELS & TYRES	
13.1.1	Nombre : quatre (4). Elles doivent être agréées par l'ACO.	Number: four (4). Must be agreed by the ACO.
13.1.2	Au-dessus du plan passant par l'axe d'essieu, il doit être possible de loger les roues complètes à l'intérieur des arches de roues.	Above the plane passing through the axle centreline, it must be possible to house the complete wheels inside the wheel arches.
13.1.3	La voiture vue de dessus, les roues avant étant alignées pour aller en ligne droite, les roues complètes et leur fixation ne doivent pas être visibles au-dessus du plan horizontal passant par les axes des essieux.	As viewed from above, the wheels aligned for the car to proceed straight ahead, the complete wheels and their attachment must not be visible above the horizontal plane passing through the axle centreline.
13.2	Dimensions (roues)	Dimensions (wheels)
	Roue complète mesurée horizontalement au niveau du moyeu.	Complete wheel measured horizontally at wheel hub level.
13.2.1	Largeur (maximum) : 13"	Width (maximum)
13.2.2	Diamètre (maximum) : 28"	Diameter (maximum)
13.3	Poids de la roue <u>pneu démonté</u> (kg)	Weight of the wheel, tyre removed (kg)
13.3.1	Avant (minimum) : 10.5	Front (minimum): 10.5
13.3.2	Arrière (minimum) : 11.0	Rear (minimum): 11.0
13.4	Matériau	Material
13.4.1	Métallique. Magnésium ou aluminium coulé ou forgé.	Metallic. Magnesium or aluminium casted or forged.
13.4.2	jante monobloc : obligatoire.	One piece rim: mandatory.
13.5	Jantes	Rims
13.5.1	Diamètre avant et arrière (jante)	Front and rear diameter (rim)

	18" maximum.	18" maximum
13.5.2	Largeurs (jante)	Width (rim)
	12.5" Avant et 13" Arriere maximum	12.5" Front and 13" Rear maximum
13.5.3	Les bords de jantes doivent :	Rim edges must
a/	être symétriques et les diamètres mesurés au niveau des bords de jante intérieur et extérieur d'une roue doivent être identiques avec une tolérance de +/- 1.5 mm;	be symmetrical and the diameters measured at the level of the inner and outer rim edges of a wheel must be identical, with a tolerance of +/- 1.5 mm;
b/	avoir une hauteur maximum de 19.2 mm.	not be more than 19.2 mm maximum in height.
13.5.4	Les enjoliveurs de roues amovibles sont interdits.	Removable wheel/hub caps are not permitted.
13.6	Fixation des roues	Wheel attachment
	Libre	Free
13.6.1	Si la fixation est assurée par un écrou central, un ressort de sécurité (peint en rouge ou orange "dayglo") doit être placé sur cet écrou central quand la voiture roule et remis en place après tout changement de roue.	If the wheel is attached by means of a single nut, a safety spring (painted red or "dayglo" orange) must be on the nut whenever the car is running, and it must be put back after every wheel change.
13.8.2	Un autre système de maintien des roues peut être utilisé mais il doit être approuvé par l'ACO.	Another method of retaining the wheels attachment system may be used, provided it has been approved by the l'ACO
13.7	Soupapes de surpression : Interdites.	Pressure control valves: Not permitted.
13.8	Crics pneumatiques	Pneumatic jacks
	Autorisés. Toutefois, la fonction de raccord permettant de connecter le tuyau d'air aux crics pneumatiques doit comporter un système automatique maintenant la voiture sur ces crics lorsque le tuyau d'air est retiré.	Permitted. However, the coupling function to connect the air hose onto the air jacks must have an automatic system that maintains the car on the air jacks when the air hose is removed.
	Il est interdit de transporter à bord de la voiture des bouteilles d'air comprimé pour leur fonctionnement.	It is forbidden to carry on board compressed air bottles for their operation.
13.9	Capteurs de pression	Pressure sensors
	Des capteurs pour la pression et la température des pneumatiques	Sensors for the pressure and the temperature of the tyres when
	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance.	the car is in motion are strongly recommended. If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure.
ART. 14 I	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin	If these sensors are used, there must be at least one warning light
ART. 14 1 14.1	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance.	If these sensors are used, there must be at least one warning light
	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. HABITACLE - COCKPIT	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure.
14.1	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. **HABITACLE - COCKPIT** L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the
14.1 14.1.1	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. HABITACLE - COCKPIT L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical
14.1 14.1.1 14.1.2	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. **HABITACLE - COCKPIT** L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du plan vertical passant par l'axe d'essieu avant.	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical plane passing through the front axle centreline. Volumes for the driver and passenger legs Two volumes of equal dimensions defined by six flat surfaces with
14.1 14.1.1 14.1.2	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. **HABITACLE - COCKPIT** L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du plan vertical passant par l'axe d'essieu avant. Volumes pour les jambes du pilote et du passager Deux volumes identiques, formés par six surfaces planes et rectangulaires et symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical plane passing through the front axle centreline. Volumes for the driver and passenger legs Two volumes of equal dimensions defined by six flat surfaces with 90° angles and symmetrical to the longitudinal centreline of the car.
14.1.1 14.1.2 14.1.3	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. HABITACLE - COCKPIT L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du plan vertical passant par l'axe d'essieu avant. Volumes pour les jambes du pilote et du passager Deux volumes identiques, formés par six surfaces planes et rectangulaires et symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, doivent être prévus pour les jambes des occupants.	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical plane passing through the front axle centreline. Volumes for the driver and passenger legs Two volumes of equal dimensions defined by six flat surfaces with 90° angles and symmetrical to the longitudinal centreline of the carmust be provided for the legs of both occupants.
14.1.1 14.1.2 14.1.3	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. HABITACLE - COCKPIT L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du plan vertical passant par l'axe d'essieu avant. Volumes pour les jambes du pilote et du passager Deux volumes identiques, formés par six surfaces planes et rectangulaires et symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, doivent être prévus pour les jambes des occupants. Dimensions • Longueur : de la position la plus avancées des pieds du pilote à la verticale du moyeu du volant ; La position la plus avancées doit être considérée pour la pédale d'accélérateur en position de puissance maximum. Un dessin des pédales correspondant aux inserts du cockpit doit être fourni pour l'homologation de la voiture. Toute adaptation nécessaire à installation des pilotes doit être anticipée. • Largeur minimum : 330 mm	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical plane passing through the front axle centreline. Volumes for the driver and passenger legs Two volumes of equal dimensions defined by six flat surfaces with 90° angles and symmetrical to the longitudinal centreline of the camust be provided for the legs of both occupants. Dimensions • Length: from the foremost position of the driver's feet to the vertical projection of the steering wheel centre; The foremost position is to be considered for throttle pedal at full power position. Drawing of pedals compared to inserts in cockpit to be supplied for homologation of the car. Any adaptation for drivers' installation needs to be anticipated. • Minimum width: 330 mm
14.1.1 14.1.2 14.1.3	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. HABITACLE - COCKPIT L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du plan vertical passant par l'axe d'essieu avant. Volumes pour les jambes du pilote et du passager Deux volumes identiques, formés par six surfaces planes et rectangulaires et symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, doivent être prévus pour les jambes des occupants. Dimensions • Longueur : de la position la plus avancées des pieds du pilote à la verticale du moyeu du volant ; La position la plus avancées doit être considérée pour la pédale d'accélérateur en position de puissance maximum. Un dessin des pédales correspondant aux inserts du cockpit doit être fourni pour l'homologation de la voiture. Toute adaptation nécessaire à installation des pilotes doit être anticipée. • Largeur minimum : 330 mm • Hauteur minimum : 370 mm	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical plane passing through the front axle centreline. Volumes for the driver and passenger legs Two volumes of equal dimensions defined by six flat surfaces with 90° angles and symmetrical to the longitudinal centreline of the camust be provided for the legs of both occupants. Dimensions • Length: from the foremost position of the driver's feet to the vertical projection of the steering wheel centre; The foremost position is to be considered for throttle pedal at full power position. Drawing of pedals compared to inserts in cockpit to be supplied for homologation of the car. Any adaptation for drivers' installation needs to be anticipated. • Minimum width: 330 mm • Minimum height: 370 mm
14.1.1 14.1.2 14.1.3	lorsque la voiture se déplace sont fortement recommandés. Si ces capteurs sont utilisés, il doit y avoir au moins un témoin d'alerte pour avertir le pilote d'une probable défaillance. HABITACLE - COCKPIT L'habitacle doit garantir la meilleure protection du pilote. Il doit être possible d'installer symétriquement par rapport au plan vertical passant par l'axe longitudinal de la voiture deux sièges de forme et de dimensions identiques, non compris les supports d'épaules et/ou les protections obligatoires mentionnés aux Articles 15.4, 16.1.1. Les pieds du pilote doivent se trouver à tout moment en arrière du plan vertical passant par l'axe d'essieu avant. Volumes pour les jambes du pilote et du passager Deux volumes identiques, formés par six surfaces planes et rectangulaires et symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la voiture, doivent être prévus pour les jambes des occupants. Dimensions • Longueur : de la position la plus avancées des pieds du pilote à la verticale du moyeu du volant ; La position la plus avancées doit être considérée pour la pédale d'accélérateur en position de puissance maximum. Un dessin des pédales correspondant aux inserts du cockpit doit être fourni pour l'homologation de la voiture. Toute adaptation nécessaire à installation des pilotes doit être anticipée. • Largeur minimum : 330 mm • Hauteur minimum : 370 mm Équipements permis dans ces volumes Les seuls éléments autorisés à faire saillie dans ces volumes, à	If these sensors are used, there must be at least one warning light to notify the driver of a possible failure. The cockpit must provide the best protection for the driver. It must be possible to fit symmetrically about the vertical plane passing through the longitudinal centreline of the car two seats of equal shape and size excluding the shoulder supports and/or the mandatory protections mentioned in Articles 15.4, 16.1.1 The driver's feet must be located at any time aft of the vertical plane passing through the front axle centreline. Volumes for the driver and passenger legs Two volumes of equal dimensions defined by six flat surfaces with 90° angles and symmetrical to the longitudinal centreline of the carmust be provided for the legs of both occupants. Dimensions • Length: from the foremost position of the driver's feet to the vertical projection of the steering wheel centre; The foremost position is to be considered for throttle pedal at full power position. Drawing of pedals compared to inserts in cockpit to be supplied for homologation of the car. Any adaptation for drivers' installation needs to be anticipated. • Minimum width: 330 mm • Minimum height: 370 mm Equipment permitted in these volumes The only components allowed to intrude into these volumes, any

b.3	Les points d'ancrage des bras de suspension s'ils ne sont pas dangereux pour le pilote ;	The suspension arms pick-up points if not a danger for the driver;
b.4	Le mécanisme d'essuie-vitre et son moteur ;	The windscreen wiper mechanism and its motor;
b.5	Le repose-pied et les rembourrages de protection pour le pilote à condition qu'ils soient démontables pour permettre le contrôle des volumes libres ;	The foot-rest and the protection stuffing for the driver if removable in order to allow the empty volumes to be controlled;
b.6	Les équipements de l'organisateur et les accessoires pour la climatisation dans le volume prévu pour le passager ;	The organiser' equipment's and the air conditioning accessories into the volume for the passenger;
b.7	Les instruments et appareils nécessaires à la conduite fixés sur un panneau qui doit être démontable ;	Implements and equipment needed for driving fitted on a panel that must be removable;
b.8	Rembourrage : les surfaces entourant le pilote doivent avoir un rembourrage de protection.	Padding: the areas adjacent to the driver must include a protection padding.
b.9	Batterie	Battery
14.1.4	Les surfaces entourant le pilote doivent avoir un rembourrage de protection.	The areas adjacent to the driver must include a protection padding.
14.1.5.b	Ouvertures et Volume de l'habitacle	Cockpit opening and volume
b.1	L'habitacle doit permettre l'insertion du Gabarit n°1, dont les dimensions et la position sont définies par les Dessins n°3 B et n°9 C.	The cockpit must allow the insertion of Template $n^{\circ}1$, the dimensions and position of which are defined by Drawings $n^{\circ}3$ B and $n^{\circ}9$ C.
b.2	Tous les points de la structure du châssis qui délimitent le Gabarit n°1 sur les côtés, à l'avant et à l'arrière, doivent être au moins à 500 mm de la surface de référence.	All the points of the chassis structure that delimit Template n°1 at the sides, front and rear must be at least 500 mm above the reference surface.
b.4	Accès à l'habitacle	Cockpit access
b.4.1	 Afin de garantir que l'ouverture donnant accès à l'habitacle est d'une taille adéquate, ils doivent : Permettre l'insertion des Gabarits n°5 et n°6, leurs dimensions et leur position étant définis par le Dessin n°6 B. Pour ce test, les surfaces inférieures des gabarits seront maintenues parallèlement à la surface de référence et leur bordure arrière alignée transversalement. Les gabarits seront déplacés transversalement jusqu'à ce que leurs surfaces internes se trouvent à 150 mm de l'axe longitudinal de la voiture (voir Dessin n°6 B). Le siège et tout le rembourrage, incluant les fixations, peuvent être retirés. 	 In order to ensure that the door openings giving access to the cockpit are of adequate size, they must: Allow the insertion of Templates n°5 and n°6, the dimensions and position of which are defined by Drawing n°6 B. For this test, the lower surfaces of the templates will be held parallel to the reference surface and their rear edges aligned transversally. The templates will be moved transversally until their inner surfaces are 150 mm from the longitudinal centreline of the car (see Drawing n°6 B). The seat and all padding, including fixings, may be removed.
	Volume pour la tête du pilote et du passager	Volume for the driver and the passenger head
b.5	L'habitacle doit permettre l'insertion du Gabarit n°2, dont les dimensions et la position sont définies par les Dessins n°4 et n°9 C. Pour cette vérification, les équipements mentionnés à l'Article 14.1.6 peuvent être enlevés.	The cockpit must allow the insertion of Template n°2, the dimensions and position of which are defined by Drawing n°4 and n°9 C. For this check, equipment mentioned in Article 14.1.6 may be removed.
14.1.6	Equipements dans l'habitacle	Equipments in the cockpit
al	Sont autorisés, mais seulement à l'extérieur des deux volumes définis à l'Article 14.1.3 : • équipements et structures de sécurité qui ne font pas partie de la cellule de survie, • outillage, • siège(s), • commandes utiles à la conduite, • système de réfrigération du pilote, • système de désaltération, • lest, • crics, • conduits de ventilation, • batterie • prise du système d'identification du pilote,	Are permitted but only outside the two volumes defined in Article 14.1.3: • safety equipment and structures which are not part of the survival cell, • tool kit, • seat(s), • driving controls,, • driver cooling system, • drink system, • ballast, • jacks, • ventilation ducts, • battery • driver plug identification system,
b/	Ces équipements doivent être recouverts par une protection rigide efficace en cas de choc s'ils présentent un danger pour le pilote ;	These components must be covered by a rigid and efficient protective material in the event of a crash if a danger for the driver ;
c/	Rien ne doit entraver l'évacuation de l'habitacle (cf. Article 14.1.7 ciaprès);	Nothing may hinder the cockpit exit (cf. Article 14.1.7 below);
d/	La disposition des équipements autorisés dans l'habitacle est à l'appréciation des Commissaires Techniques.	The way the equipment permitted is fitted in the cockpit is subject to Scrutineers' assessment.

14.1.7	Temps d'évacuation de l'habitacle :	Cockpit exit time :
	L'habitacle doit être conçu de telle sorte que le pilote en tenue de conduite complète, assis en position normale, ceintures de sécurité attachées et volant en place puisse sortir en 7 sec maximum côté pilote et en 9 secondes maximum (côté passager).	The cockpit must be design so as to allow the driver wearing his complete driving equipment, being seated in a normal position with the seat belts fastened and the steering wheel in place to get out in 7 sec. maximum on driver's side and in 9 seconds maximum (passenger's side).
14.1.8	Essai concernant le retrait du casque	Test for helmet removal
	Le pilote est assis en position de conduite normale à bord de la voiture avec laquelle il est engagé ; il porte un collet cervical à sa taille et son harnais est serré. Un membre du service médical doit alors démontrer que le casque que le pilote portera pendant la course peut être enlevé sans que ce dernier n'ait à plier le cou ou la colonne vertébrale.	With the driver seated in his normal driving position in the car which he is entered to race, wearing a cervical collar appropriate to his size and with the seat harness tightened, a member of the medical service must demonstrate that the helmet which the driver will wear in the race can be removed from his head without bending the neck or spinal column.
14.1.9	Température à l'interieure de l'habitacle	Temperature inside the cockpit
	Un système simple et efficace de ventilation et/ou de climatisation doit être installé.	An effective simple and efficient ventilation and/or air conditioning system must be installed.
14.2	Champ de vision du pilote	Driver's field of visibility
14.2.1	L'habitacle doit permettre l'insertion du Gabarit n°3 défini par le Dessin n°4 par l'ouverture du pare-brise jusqu'à la face avant du Gabarit n°2 positionné à Z=585 mm minimum et parallèlement à la surface de référence.	The cockpit must allow the insertion of Template n°3 defined by Drawing n°4 through the windscreen opening until the front face of Template n°2 positioned at Z=585 mm minimum and parallel to the reference surface.
14.2.2	L'habitacle doit permettre l'insertion du Gabarit n°7 et du Gabarit n°8 (définis par le Dessin n°7) par les vitres latérales jusqu'aux faces droite et gauche du Gabarit n°2 (Dessin n°9 C). A l'exception du rembourrage pour la tête du pilote, de son (ses) support(s) et des rétroviseurs, aucun élément de la carrosserie n'est autorisé dans ces deux volumes.	The cockpit must allow the insertion of Template n°7 and Template n°8 (defined by Drawing n°7) through the side windows until the right and left faces of Template n°2 (Drawing n°9 C). Excepted the padding for the driver's head, its support(s) and the rear view mirrors, no bodywork elements are permitted in these 2 volumes.
14.2.3	Entre le plan horizontal défini par le tableau de bord (Zdashboard) et le plan défini par Z=Zdashboard+200 mm, en avant du plan vertical et transversal passant par la face avant de l'appui-tête, les seuls composants pouvant pénétrer dans cette zone, sont : • les montants A, • le rembourrage pour la tête du pilote et son (ses) support(s), • les rétroviseurs, • le balai d'essuie-glace et son mécanisme, • le volant de direction, • les conduits d'air pour la ventilation de l'habitacle, avec une hauteur maximum de 40 mm en vision frontale. Leurs extrémités ne doivent pas minimiser la vision du pilote vers l'avant, • les mécanismes de portes, charnières et vérins, • le système de désaltération et ses connexions, s'il ne fait pas obstacle à la vision du pilote vers l'avant, • les ailes avant mais uniquement sous le plan horizontal situé à Z=695 mm, • les fixations locales du pare-brise à condition qu'elles ne dépassent pas localement de plus de 20 mm au-dessus de Zdashboard, • les vitrages qui doivent être uniquement constitués de matériau transparent. Si des renforcements sont nécessaires avec un autre matériau pour les portes et le pare-brise, ils doivent être en place pour l'insertion des Gabarits n°3 définis par le Dessin n°4 et l'insertion du Gabarit n°7 et du Gabarit n°8 définis par le Dessin n°7.	Between the horizontal plane defined by the dashboard (Z dashboard) and the plane defined by Z=Zdashboard+200 mm, forward the transversal and vertical plane passing through the front face of the head rest, the only components allowed to intrude in this area, are: • the A pillars, • the padding for the driver's head and its support(s), • the rear view mirrors, • the windscreen wiper and its mechanism, • the steering wheel, • the air ducts for the cockpit ventilation, with a maximum height of 40 mm in front vision. Their outlets may not minimize front vision of the driver, • the door mechanisms, hinges and dampers, • the drink system and its connection, if it does not make obstacle to the front vision of the driver, • the front fenders but only below the horizontal plan situated at Z= 695 mm, • local fixings of the windscreen provided they are not locally protruding more than 20 mm above Z dashboard, • the glazing that must be made only with transparent material. If reinforcements are necessary with other material for the doors and the windscreen, they must be in place for the insertion of Templates n°3 defined by Drawing n°4 and the insertion of Template n°7 and Template n°8 defined by Drawing n°7.
14.2.4	La position du pilote dans l'habitacle et dans le champ de vision (Dessin n°7): • Le casque du pilote ne doit pas se trouver en arriere du plan passant par l'avant de l'arceau de sécurité arriere. • Le pilote au volant, le casque doit être à une distance minimale de 80 mm et à une distance maximale de 100 mm de la ligne reliant le sommet des structures anti-tonneau avant et arrière (voir Dessin n°8 B). • Le centre du volant doit être positionné à 200 mm minimum de l'axe longitudinal de la voiture.	Position of the driver in the cockpit and in the field of visibility (Drawing n°7): • The driver's helmet should not be backward of the plane passing through the front of the rear rollover structure. • The driver at the wheel, the helmet must be at a minimum vertical distance of 80 mm and at a maximum vertical distance of 100 mm from any line situated in a X-Z plane connecting the tops of front and rear rollover structures over the helmet (see Drawing n°8 B). • The centre of the steering wheel shall be positioned at 200 mm minimum from the longitudinal centreline of the car.
14.2.5	Le bord du tableau de bord doit se trouver au moins : 50 mm en avant du volant de direction, quelle que soit sa position de fonctionnement, à 585 mm du plan de référence.	The edge of the dashboard must be at least: 50 mm in front of the steering wheel, whatever its operational position, 585 mm from the reference surface.

	Par principe, il est du devoir du concurrent de prouver que la voiture	As a general principle, it is the duty of the competitor to
	est de construction sûre.	demonstrate that the car is of safe construction.
15.1	Extincteurs	Fire extinguishers
	L'utilisation des produits suivants est interdite : BCF, NAF Chaque voiture doit être équipée d'un système d'extinction homologués par la FIA conformément à l'Article 253-7.2, sauf pour ce qui concerne le dispositif de déclenchement extérieur. Le dispositif de déclenchement extérieur doit être combiné avec l'interrupteur de coupe-circuit et être commandé par une seule manette. Il doit être marqué de la lettre "E" en rouge à l'intérieur d'un cercle blanc à bordure rouge, d'un diamètre minimal de 100 mm.	The use of the following products is prohibited: BCF, NAF All cars must be equipped with an extinguishing system homologated by the FIA in accordance with Article 253-7.2, with the exception of the means of triggering from the outside. The means of triggering from the outside must be combined with the circuit breaker switch and be operated by a single lever. It must be marked with a letter "E" in red inside a white circle at least 100 mm in diameter and with a red edge.
15.2	Ceintures de sécurité	Safety belts
15.2.1	Les fixations doivent homologuées	The fixations must be homologated
15.2.2	Deux sangles d'épaules, une sangle abdominale et deux sangles d'entrejambe sont obligatoires. Ces sangles doivent être conformes à la norme FIA 8853-98.	Two should er straps, one abdominal strap and two straps between the legs are compulsory: These straps must comply with FIA standard 8853-98.
15.2.3	Les ceintures à 2 boucles sont interdites.	Safety belts with two buckles are prohibited.
15.2.4	Les fixations des ceintures de sécurité doivent résister à une décélération de 25 g.	Safety belt mounting points must be capable of resisting a 25 g deceleration.
15.3	Rétroviseurs	Rear view mirrors
15.3.1	Deux rétroviseurs (un de chaque côté) doivent assurer une vision efficace vers l'arrière.	Two rear view mirrors (one each side) must provide an efficient vision to the rear.
15.3.2	Les Commissaires Techniques doivent être assurés par une démonstration pratique que le pilote, assis normalement, aperçoit clairement les véhicules qui le suivent. À cet effet, le pilote sera prié d'identifier des lettres ou chiffres, de 15 cm de haut et de 10 cm de large, disposés au hasard sur des panneaux placés derrière la voiture selon les instructions suivantes : - Hauteur : Entre 40 cm et 100 cm du sol Largeur :2 m d'un côté ou de l'autre de l'axe de la voiture Position : 10 mètres derrière l'axe de l'essieu arrière de la voiture.	The Scrutineers must be assured through a practical demonstration that the driver, seated normally, can clearly see the vehicles following him. To this end, the driver will be asked to identify letters or figures, 1 cm high and 10 cm wide, displayed at random on boards placed behind the car according to the following instructions: - Height: Between 40 cm and 100 cm from the ground. - Width: 2 m one side or the other of the centreline of the car. - Position: 10 m behind the centreline of the rear axle of the car.
15.3.3	surface minimum : 150 cm² par rétroviseur. Ils doivent avoir un dispositif jour/nuit. Un film peut être ajouté sur le rétroviseur.	Minimum surface: 150 cm2 per rear view mirror. They must : have a day/night device. A film may be added on the mirror
15.4	Repose tête et protection de la tête	Headrest and head protection
15.4.1	 Toutes les voitures doivent être équipées de trois zones de rembourrage destinées à protéger la tête du pilote qui : sont faites d'un matériau conforme aux spécifications : "Confor" CF45 (Blue) (Liste Technique de la FIA n°17); sont recouvertes, à tous les endroits que la tête du pilote est susceptible de toucher, de deux couches de matériau composite préimprégné de fibre aramide/résine époxy en tissu à armure , soit les deux étant constituées de 60 g/m², soit étant constituées d'une de 60g/m² et l'autre de 170g/m², d'une teneur en résine polymérisée de 50 % (+/-5 %) en poids; Aucun traitement de surface sur la protection en aramide n'est autorisé, peinture et flocage additionnel sur la surface de contact avec le casque exceptés. sont positionnées de manière à être le premier point de contact pour le casque du pilote en cas de choc projetant sa tête vers elles lors d'un accident. 	 All cars must be equipped with three areas of padding for the driver's head protection which: are made from a material which is responding to spec: 'Confoce CF45 (Blue) (FIA Technical List n°17); are covered, in all areas where the driver's head is likely to make contact, with two plies of Aramid fibre/epoxy resin composite propreg material in plain weave, either both consisting of 60 g/m fabric, or consisting of one 60g/m² fabric and one 170g/m fabric, with a cured resin content of 50% (+/-5%) by weight. Not any surface treatment on aramid cover is permitted excepaint and additional flock spraying on the contact surface to the helmet. are positioned so as to be the first point of contact for the driver helmet in the event of an impact projecting his head towards the during an accident.
15.4.2	La première zone de rembourrage destinée à protéger la tête du pilote doit être positionnée derrière le pilote et doit avoir une épaisseur comprise entre 75 mm et 95 mm sur une surface minimale 40000 mm². La position du casque du pilote par rapport à la face la plus en avant de la structure anti-tonneau arrière doit respecter l'article 15.4.3. Afin de permettre une meilleure répartition des forces, la surface de la cellule de survie supportant la mousse peut être augmentée en ajoutant du matériau.	The first area of padding for the driver's head must be positione behind him and be between 75 mm and 95 mm thick over an are of at least 40000 mm ² . The position of driver helmet regarding foremost face of the recollover structure complying with Article 15.4.3. In order to provide a better force distribution, the area of the surviv cell supporting the foam may be increased by adding material.
	Ce matériau doit être collé.	This material must be glued.
15.4.3	Les deux autres zones de rembourrage destinées à protéger la tête du pilote doivent être positionnées directement de chaque côté de son casque. Elles doivent être positionnées de telle sorte que la distance les séparant laisse un espace de chaque côté du casque de 50 mm maximum pour le plus petit casque de l'équipe de pilotes désignés. Leur longueur hors-tout minimale depuis le point le plus en avant du	The two further areas of padding for the driver's head must be positioned directly alongside each side of his helmet. They must be positioned in order that the distance in between the two allows a clearance on each side of the helmet of no more that 50 mm for the smallest helmet of the team of dedicated drivers. Their minimum overall length from the foremost point of the padding.

	Chaque zone de rembourrage doit avoir une épaisseur comprise entre 75 mm et 90 mm sur une surface minimale de 25000 mm².	Each area of padding must be between 75 mm and 90 mm thic over an area of at least 25000 mm ² .
	L'épaisseur sera mesurée perpendiculairement au plan longitudinal et vertical.	The thickness will be measured perpendicular to the longituding and vertical plane.
	De plus, dans l'intérêt des équipes de secours, la méthode de retrait du rembourrage décrit ci-dessus devra également être clairement indiquée.	Furthermore, for the benefit of rescue crews, the method for the removal of the padding described above must be clearly indicated
	Aucune partie du rembourrage décrit ci-dessus ne doit cacher la vue d'une partie du casque du pilote lorsqu'il est assis normalement et vu directement du dessus de la voiture. Aucune partie du rembourrage décit ci-dessus ne peut restreindre la vision latérale du pilote.	No part of the padding described above may obscure sight of an part of the driver's helmet when he is seated normally and viewe from directly above the car. No part of the padding described above may restrict the side visio of the driver.
	La surface supérieure du rembourrage doit être telle que, lorsqu'il est assis en position de conduite, le centre de gravité de la tête du pilote se trouve 30mm en dessous de celle-ci. Vu de côté le centre de gravité de la tête du pilote doit être masqué par le rembourrage. La surface horizontale inférieure doit être au niveau de la partie la plus basse du casque le plus bas des pilotes.	The top surface of the padding must be such that, when seated racing position, the center of gravity of all driver's head must la 30mm below it. When viewed from the side of the car the center of gravity of the driver's head must be covered by the padding. The lower horizontal surface must be at the level of the lower extremity of lowest driver's helmet.
	Vu de côté, le centre de gravité sera déterminé par l'intersection de la ligne verticale passant par le centre de son oreille et la ligne horizontale passant au centre de son œil (voir le dessin ci-dessous)	When viewed from the side of the car, the center of gravity of th driver's head will be deemed to be the intersection of a vertical lin passing through the center of his ear and a horizontal line passin through the center of his eye. (see drawing below)
	30mm mini	
	Si nécessaire, et uniquement pour le confort du pilote, un coussin additionnel d'épaisseur limitée à 10mm au maximum peut être attaché au rembourrage à la condition qu'il soit constitué du même matériau et comprenne une surface à friction limitée.	If necessary, and only for driver comfort, an additional piece of padding no greater than 10mm thick may be attached to the headrest provided it is made from a similar material which incorporates a low friction surface.
15.4.4	Aucun support de tête et de cou porté par un pilote ne peut être à moins de 25mm d'une quelconque partie structurelle de la voiture quand il est assis en position normale de pilotage.	No head and neck support worn by the driver may be less tha 25mm from any structural part of the car when he is seated in hormal driving position.
15.5	Coupe-circuit	Master switch
15.5.1	L'interrupteur du coupe-circuit doit être placé en un endroit aisément accessible par le pilote ou de l'extérieur : Il doit être clairement signalé par un symbole montrant un éclair rouge dans un triangle bleu bordé d'un liseré blanc.	The switch of the circuit breaker must be located in a place which can be reached easily by the driver or from outside: It must be clearly marked by a symbol showing a red spark in a white edged blue triangle.
15.5.2	Un interrupteur extérieur doit aussi être prévu avec une poignée ou un anneau susceptible d'être actionné à distance au moyen d'un crochet.	There must be also an exterior switch, with a handle or a ring capable of being operated from a distance by a hook
	Cet interrupteur doit être placé :	This switch must be positioned :
a/	sur la partie supérieure gauche de la carrosserie ;	on the left of the upper part of the bodywork ;
b/	si possible au voisinage du pied de l'arceau principal.	if possible next to the lower part of the main roll bar.
c/	Assis au volant et sanglé, le pilote doit pouvoir couper tous les circuits électriques et arrêter le moteur au moyen d'un coupe-circuit antidéflagrant.	When seated normally behind the wheel with the safety belt fastened, the driver must be able to cut off all electrical circuits an turn the engine off by means of a spark proof circuit breaker switch.
4 F G	Anneaux de prise en remorque	Towing eyes
15.6	Los appeaux de prise en remarque event et errière deivent :	Front and rear towing eyes must
15.6.1	Les anneaux de prise en remorque avant et arrière doivent : • être rigides, en acier, sans possibilité de rupture, mesuré entre 80 et 100 mm de diamètre intérieur et 5 mm minimum d'épaisseur (section arrondie pour ne pas sectionner ou endommager les sangles utilisées par les commissaires); • être solidement fixés au châssis/structure au moyen d'une pièce rigide en métal (câbles interdits); • rester dans le contour de la carrosserie vue de dessus; • être visibles de l'extérieur, facilement identifiable et peints en jaune, rouge ou orange; • permettre de tirer une voiture immobilisée dans un bac à graviers.	 be rigid, made from steel, with no chance of breaking, have an inner diameter between 80 and 100 mm and be 5 mm minimum thick (round section for not cutting or damaging the straps used by the marshals); be securely fitted to the chassis/structure by means of a metallic rigid piece (cable hoops are not permitted); be within the perimeter of the bodywork as viewed from above; be visible from outside, easily identified and painted in yellow, red or orange; allow the towing of a car stuck in a gravel bed.

Deux points d'ancrage sont obligatoires sur le dessus de la voiture pour pouvoir soulever cette dernière à l'aide d'une grue, (cf Annexe L).

Ces points d'ancrage doivent être constitués de 2 bagues intégrées à la structure supérieure de la voiture.

Ils doivent permettre de lever la voiture à 1.5 mètre au-dessus du sol en toute sécurité.

L'angle de la voiture doit être inférieur à 25° avec la voiture complète et le réservoir de carburant à moitié plein.

L'accès à ces bagues doit être facile et leurs emplacements indiqués spécifiquement.

Les 2 douilles doivent être repérées avec un cercle de 5mm d'épaisseur autour de l'ouverture (de couleur distinctive et auto réfléchissante).

La surface d'ouverture doit être couverte pour éviter tout risque qu'un débris de piste ne fasse obstacle à l'insertion du pion de levage en cas de besoin. L'adhésif recouvrant l'ouverture doit être aisément retirable par un marshal équipé de gants ou doit permettre une insertion correcte et complète du pion sans effort. Tout capotage rigide est interdit.

Dans le cas où les ouvertures ne sont pas visibles de côté, des flèches de couleur distinctive et auto réfléchissantes) doivent être apposées pour les rendre visibles (une par côté).

Leur distance relative doit se conformer à la distance sur la potence de levage : 320 à 400 mm.

L'angle maximum des bagues par rapport à la verticale est de 45°.

Two anchor points are mandatory on the top of the car in order to lift it with a crane, (cf Appendix L)

These anchor points must be 2 lifting bushes integrated in the structure of the top of the car.

They must permit the car to be lifted safely on an altitude of 1.5 meters above ground.

The car angle must be less than 25° with car complete with mid fuel tank.

The access to the bushes must be easy and location specifically marked.

The 2 bushes must be marked with a circle of 5mm thick (of signal color and self-reflecting) around the opening.

The opening area must be covered to avoid risk of possible track debris to contravene insertion of lifting pin in case of need. The covering sticker needs to permit correct and complete insertion of lifting pin without any effort or needs to be easily pealable from the hole by a marshal with gloves on.

Any kind of rigid cover is forbidden.

In case the bushes are not visible from the side, arrows (of signal color and self-reflecting) must be used (one per side) to make them visible from the side.

There relative distance must comply with the distance on the lifting boom: 320 to 400 mm.

The maximum angle of bushes compared to vertical is 45°.

ART. 16 STRUCTURES DE SECURITE - SAFETY STRUCTURES

16.1 Structures anti-tonneau

16.1.1 - Voir dessin 8 B

Deux structures anti-tonneau en acier (avant et arrière) sont obligatoires. Elles doivent être :

- Au moins 950 mm au-dessus de la surface de référence à l'avant sur une largeur minimum de 400 mm, et au moins 935 mm audessus de la surface de référence à l'arrière sur une largeur minimum de 400 mm
- Séparées de 600 mm au minimum
- Être symétriques à l'axe longitudinal de la voiture

Rollover structures - See Drawing 8 B

Two safety rollover structures in steel (front and rear) are mandatory. They must be:

- At least 950 mm above the reference surface at the front over a minimum width of 400 mm,, and 935 mm above the reference surface at the rear over a minimum width of 400 mm
- · Separated a minimum of 600 mm
- Be symmetrical to the longitudinal vertical plane of the car

16.1.2 Structures anti-tonneau arrière

La structure arrière doit aussi :

- avoir une longueur hors-tout minimale de 300 mm, mesurés au niveau des fixations sur la cellule de survie (c'est à dire à 500 mm minimum de la surface de référence).
- les structures anti-tonneau ne doivent cacher la vue d'aucune partie du moteur (bloc-moteur et culasses), vu directement du dessus de la voiture.

Vue de face, cette structure doit être symétrique par rapport à l'axe longitudinal de la voiture.

Rear rollover structure

The rear structure must also:

- have a minimum overall length of 300 mm, measured at the level of the mountings on the survival cell (i.e. at 500 mm minimum from the reference surface).
- the rollover structures must not obscure sight of any part of the engine (engine block and head cylinders), viewed from directly above the car

Viewed from the front, this structure must be symmetric about the longitudinal centreline of the car.

16.1.3 Approbation des structures anti-tonneau

- Chaque structure anti-tonneau doit être testée et approuvée par l'ACO conformément à la procédure d'approbation des structures de sécurité pour voitures de sport LMP3.
- Le délai minimum de notification est de 8 semaines par rapport aux dates d'essai envisagées.

Rollover structures approval

- Each rollover structure must be tested and approved by the ACO in accordance with the approval procedure of safety structures for LMP3 sports cars
- The minimum notice is 8 weeks from the foreseen test dates.

16.1.4 Protection de la tête

Les tubes de l'armature de sécurité situés dans un périmètre de 50 cm autour de la tête du pilote (cette mesure étant prise avec le pilote assis dans son siège de sécurité avec son harnais de sécurité attaché) doivent être munis d'une garniture de protection conforme à l'Article 253-8.3.5.

Head protection

All safety cage tubes situated within a perimeter of 50 cm around the driver's head (this measurement being taken with the driver sitting in its safety seat with his safety harness fastened) must be equipped with protective padding complying with Article 253-8.3.5.

16.2 Cellule de survie et structure d'absorption de choc frontal

16.2.1 Prescriptions générales

 La structure du châssis doit comprendre une cellule de survie incluant le réservoir de carburant et s'étendant du plan vertical situé au moins 150 mm en avant des pieds du pilote jusqu'à l'arrière du réservoir de carburant, les pieds du pilote reposant sur les pédales non enfoncées;

Survival cell and frontal impact absorbing structure

General prescriptions

- The chassis structure must include a survival cell including the fuel tank, extending from the vertical plane at least 150 mm in front of the driver's feet to behind the fuel tank, the driver's feet resting on the undepressed pedals;
- The survival cell must provide lateral protections 500 mm high as a minimum along the total length of the cockpit access;

La cellule de survie doit intégrer des protections latérales ayant The vertical outside walls of the lateral protections must be 500 mm de hauteur minimum sur toute la longueur de l'accès à separate from one another for a minimum of 940 mm across, and this for 80 % minimum of the length of the cockpit access; l'habitacle: · Les parois extérieures verticales doivent être distantes l'une de A special impact absorbing structure must be fitted in front of the l'autre d'au moins 940 mm sur au minimum 80% de la longueur de survival cell, that frontal impact structure must be attached to the l'accès à l'habitacle ; survival cell by a minimum of 4 Screws M8. Une structure spéciale absorbant les chocs doit être fixée à l'avant de la cellule de survie, cette structure frontale doit être fixée sur la This structure need not be an integral part of the survival cell but cellule de survie par un minimum de 4 vis M8. it must be securely attached to it. Il n'est pas nécessaire que cette structure fasse partie intégrante de la cellule de survie, mais elle doit y être solidement fixée. 1622 Approbation de la cellule de survie et de la structure Approval of the survival cell and the frontal impact absorbing d'absorption de choc frontal structure • La cellule de survie et la structure d'absorption de choc frontal • The survival cell and the frontal impact absorbing structure must doivent être testées et approuvées conformément à la procédure be tested and approved in accordance with the approval d'approbation des structures de sécurité pour voitures de sport procedure of safety structures for LMP3 sports cars. LMP3. · Le délai minimum de notification est de 8 semaines par rapport • The minimum notice is 8 weeks from the foreseen test dates. aux dates d'essai envisagées. 16.4 Modifications Modifications Toute modification d'une structure de sécurité approuvée doit être Any modification of a safety structure approved must be submitted soumise par le Constructeur de la voiture au Département by the car Manufacturer to the Technical Department. Technique. The latter reserves the right to require that new tests be carried out Celui-ci se réserve le droit d'exiger que de nouveaux essais soient to proceed with the approval of the modification. effectués afin de procéder l'approbation de la modification. 16.5 Magnésium Magnesium Autorisé, sauf les feuilles de moins de 3 mm d'épaisseur. Permitted, apart from sheets less than 3 mm thick. 16.6 Cloisons pare-feu **Firewalls** 16.6.1 Une cloison pare-feu métallique interdisant le passage des flammes A perfectly sealed metallic firewall preventing the passage of du compartiment moteur dans l'habitacle est obligatoire. flames from the engine compartment into the cockpit is mandatory. 16.6.1.a Une cloison réalisée en matériau sandwich ininflammable et A bulkhead made from a fireproof sandwich material and covered recouverte d'une feuille métallique adhésive est acceptée. with a metallic adhesive sheet is acceptable. Toute ouverture pratiquée dans cette cloison doit se limiter au Any holes in the firewall must be of the minimum size for the 16.6.2 passage des commandes et des câbles, tout en assurant passage of controls and cables, and must be completely sealed. l'étanchéité. ART. 17 CARBURANT - FUEL 17.1 Le Carburant sera fourni par l'organisateur The fuel will be provided by the organiser. 19.1.1 L'Organisateur ne délivrera qu'un seul type de carburant. The Organiser will supply only one type of fuel. Ils doivent être disponibles à la vente. They must be available for sale. 17.2 Caractéristiques **Specifications** 17.3 L'utilisation de tout autre carburant doit faire l'objet d'une demande The use of any other fuel is subject to a special request submitted spéciale soumise à l'agrément de l'ACO et de l'ASN si nécessaire. to the agreement of the ACO, and of the ASN if necessary. ART. 18 TEXTE FINAL - LITIGES - FINAL TEXT - DISPUTES 18.1 Seule la version française fera foi pour l'application et l'interprétation The French version is the only one valid regarding the des règlements. implementation and interpretation of the regulations. 18.2 Any interpretation regarding these regulations is the AUTOMOBILE-Toute interprétation des règlements est du ressort exclusif de l'Automobile Club de l'Ouest. CLUB DE L'OUEST exclusive responsibility 18.3 Des clarifications et compléments du présent règlement technique Clarifications and additional informations of this technical seront publiés et communiqués par l'ACO à l'aide de bulletins regulation will be published and communicated by ACO by means techniques. of technical bulletins. ART.19 AJUSTEMENT DES PERFORMANCES - ADJUSTMENT OF PERFORMANCES The ACO reserves the right to adjust the following elements for 19 1 L'ACO se réserve le droit d'adapter les éléments suivants pour chaque voiture : each-car:

Poids minimum de la voiture ;
Restricteur sur Admission ;

Capacité du réservoir de carburant :

· Autre restriction technique que l'ACO jugerait nécessaire ;

· Minimum weight of the car;

· Any other technical restriction that the ACO may deem

Air intake restrictor:

Fuel tank capacity

necessary:

L'ACO privilégiera la réduction de performance des modèles les plus rapides plutôt que l'augmentation de performance des modèles les moins rapides.

Les ajustements de performance sont de la seule responsabilité de l'ACO.

The ACO prioritize the reduction of performance of the faster models rather than the increase of performance of the slower models.

Performance adjustments are exclusively the responsibility of the ACO.

ANNEXE A / APPENDIX A

RAVITAILLEMENT

1/ Durant l'épreuve

Il est interdit de ravitailler la voiture en carburant par tout autre moyen qu'une alimentation par gravité d'une hauteur maximum de 2.00 m au-dessus de la piste à l'endroit du ravitaillement

2/ Durant les essais et la course :

Un seul réservoir autonome d'approvisionnement conforme au Dessin 252-7 (FIA – Annexe J) ci-dessous doit être utilisé par voiture.

Ce réservoir doit être de forme intérieure cylindrique simple, et ne comporter aucune pièce interne additionnelle qui pourraient améliorer le débit de carburant.

Les seuls composants autorisés à l'intérieur du réservoir sont .

- · Les fixations des composants externes
- Les capteurs de température et de niveau
- Les scellés des composants susmentionnés
- Un tube plongeur pour remplissage

La tolérance concernant la planeité du fond doit être de 2 mm à l'intérieur du réservoir.

La face supérieure du restricteur de débit (A) doit être au niveau de la surface interne du fond du réservoir d'approvisionnement.

Ce restricteur doit être fixé au réservoir d'approvisionnement autonome au moyen de l'anneau-écrou spécifié sur le dessin ci-dessous.

Pour des raisons de sécurité, ce réservoir doit être fixé par l'intermédiaire d'une tour sur un chariot ayant les caractéristiques suivantes :

- tous les composants de la tour doivent être assemblés mécaniquement sans degré de liberté par rapport au chariot
- l'embase du chariot doit avoir une surface au sol minimum de 2 m² et doit être constituée d'un caisson monté sur 4 roulettes auto-freinées, lesté d'un poids supérieur à celui du réservoir plein de carburant.
- Aucune canalisation (air ou carburant par exemple) située à une hauteur inférieure à 1.3 m ne peut dépasser du côté de la tour qui fait face à la voie des stands.

Un système de pesée de carburant peut être réalisé en introduisant un plateau bascule sous le réservoir, à condition que les caractéristiques ci-dessus soient respectées.

Un bras support des tuyaux de ravitaillement et des tuyaux d'air peut être fixé sur le chariot :

- il doit être indépendant du reservoir et de la tour.
- il est recommandé de prévoir un degré de liberté de ce bras par rapport au chariot (rotation suivant un axe vertical).
- sa longueur ne doit pas dépasser 4.00 m et il doit permettre un passage libre d'une hauteur de 2.00 m sur toute sa longueur, accessoires compris.
- une plaque d'identification portant le numéro de course de la voiture concurrente doit être fixée à son extrémité.

3/ Au-dessus du réservoir

Il doit y avoir un système de mise à l'air libre conforme à la règlementation FIA (voir Annexe J - Dessin n°252-7 cidessous).

La ventilation du réservoir doit être effectuée uniquement par l'intermédiaire de ce système. Toutes les autres ouvertures doivent être fermées hermétiquement. Le tuyau d'évent doit se raccorder sur le côté conformément au Dessin n°252-7 cidessous sauf pour le Mans ou les équipements pour le remplissage et le contrôle du niveau dans la cuve sont ceux fournis par l'organisateur.

4/ Conduite de remplissage

Longueur minimale de 3.00 m, raccord rapide et accoupleur mâle inclus.

Elle doit être munie d'un accoupleur étanche s'adaptant à l'orifice de remplissage monté sur la voiture.

REFUELLING

Throughout the event:

It is forbidden to refuel the car by any means other than feeding by gravity with a maximum height of 2.00 m above the track where the refueling takes place.

During practices and the race:

Only one autonomous supply tank complying with Drawing 252-7 (FIA – Appendix J) below, must be used per car.

This tank must have a simple cylindrical internal shape and must not have any internal parts which could improve the fuel flow.

The only components permitted inside the tank are:

- · Any fixings of external components
- Temperature and level sensors
- The seals of the above mentioned components
- · A tube for refuelling

The tolerance on the bottom flatness must be 2 mm inside the tank

The flow restrictor top face (A) must be at the level of the internal surface of the bottom of the supply tank.

This restrictor must be fixed to the autonomous supply tank using the nut-ring specified on drawing below.

For safety reasons, this tank must be fixed, through a tower, onto a trolley with the following characteristics:

- all the tower components must be mechanically assembled without any degree of freedom in relation to the trolley.
- the base of the trolley must have a surface area of at least 2 m² and must be made with a case fitted on 4 self-braking castors, ballasted with a weight greater than that of the tank filled with fuel
- No pipes (fuel or air guns for example) are allowed to protrude from the face of the trolley facing the pit lane at a height below 1.3m.

A system for weighing the fuel may be applied through placing a weighing plate underneath the tank, provided that the characteristics set out above are respected.

A member for supporting the refueling lines and air hoses may be attached to the trolley:

- it must be independent of both the tank and the tower.
- it is recommended that this member be allowed a degree of freedom in relation to the trolley (rotation following a vertical axis).
- it must not exceed 4.00 m in length and must allow a free passage of a height of 2.00 m over its entire length, including the accessories.
- an identification plate bearing the race number of the competing car must be fixed to its end.

Above the tank

there must be an air vent system complying with FIA regulations (see Appendix J – Drawing n°252-7 below).

Ventilation of the tank should only be made through this system. All the other openings must be closed hermetically. The vent hoze must be connected to the side in accordance with Drawing No. 252-7 below except for Le Mans where equipment for filling and checking the level into the tank are those provided by the organizer.

Refueling pipe

Minimum length of 3.00 m, quick coupling and male refueling valve included.

It must be fitted with a seal proof coupling to fit the filler mounted on the car.

Pendant le ravitaillement, la sortie de mise à l'air libre doit être raccordée au réservoir autonome d'approvisionnement à l'aide d'un accoupleur approprié.

- 5/ Avant que le ravitaillement ne commence, le connecteur de la voiture doit être relié électriquement à la terre.
 - Toutes les parties métalliques du système de ravitaillement, depuis l'accoupleur jusqu'au réservoir principal et son support, doivent également être connectées à la terre.
- 6/ Un assistant doit être présent à tout moment pendant le ravitaillement pour manœuvrer une vanne d'arrêt (principe de l'homme mort) située en sortie du réservoir principal et permettant le contrôle du débit de carburant.
- 7/ Tous les flexibles et raccords utilisés doivent avoir un diamètre intérieur maximum de 1.5 pouce.
- 8/ L'utilisation de bidons de dégazage est interdite à l'intérieur et à proximité des stands.

Tout récipient stockant du carburant en provenance du fournisseur doit être équipé de coupleurs auto obturants.

Un réservoir (dit temporaire) avec une capacité maximale de 100 litres doit être utilisé dans le stand pour transférer temporairement le carburant contenu dans le réservoir de la voiture et pour assurer le pompage dans les futs d'approvisionnement, le transfert jusqu'au réservoir autonome et son remplissage.

Sauf au Mans et pendant les séances qualificatives et les courses, il est permit de remplir le réservoir de la voiture directement avec le réservoir temporaire lorsque la voiture est dans son stand.

Il doit être parfaitement étanche et doit avoir une mise à l'air libre équipée d'un clapet anti-retour et conçue pour éviter toute fuite.

Les canalisations reliant le réservoir temporaire, le réservoir de la voiture , les futs d'approvisionnement et le réservoir autonome doivent respecter les prescriptions des canalisations de carburant équipant la voiture.

Le réservoir temporaire doit être équipé d'un coupleur identique à celui de la voiture pour récupérer le carburant contenu dans le tuyau de mise à l'air libre. Si toutefois le réservoir temporaire n'a pas de coupleur il est possible d'utiliser le réceptacle décrit dans l'article 76.1.7 du règlement sportif

9/ Si un compteur est utilisé, il doit être d'un type homologué par la FIA.

Si un niveau à glace est monté à l'extérieur du réservoir principal, il doit équipé de vannes d'isolement placées au plus près du réservoir.

10/ Un restricteur de débit, conforme au dessin ci-dessous, doit être fixé à la sortie sur le fond du réservoir d'approvisionnement.

Son diamètre "D" sera adapté, à l'appréciation du Comité Endurance, pour assurer une égalité de temps de remplissage de réservoir pour les différents carburants.

- 11/ Le réservoir autonome d'approvisionnement du stand ne peut être utilisé que par le Concurrent pour ravitailler la voiture officiellement affectée pour ce stand.
- 12/ L'emploi du double fond est interdit.

During refuelling, the outlet of the air vent must be connected by means of an appropriate coupling to the autonomous supply tank.

Before refueling commences, the car connector must be connected electrically to earth.

All metallic parts of the refueling installation, from the coupling to the main supply tank and its rack must also be connected to earth.

A fuel attendant must always be present when refueling is on the process as to operate an automatic self-closing ball valve (dead man principle) placed on the outlet of the supply tank and allowing the fuel flow control.

All hoses and fittings which are used shall have a maximum inside diameter of 1.5 inch.

Using overflow bottles whatsoever is forbidden in the pits or around the pits.

Any container in which is stored some fuel coming from supplier needs to be fitted with self sealing couplings.

A tank (named temporary) with a maximum capacity of 100 liters must be used into the pit to transfer temporarily the fuel contained in the tank of the car and to ensure pumping in the supply drums, transfer to autonomous tank and filling.

Except at Le Mans and during qualifying sessions & the races, it is allowed to fill the tank of the car directly with the temporary tank when the car is in its pit

It must be completely sealed and must have a breather pipe fitted with a non return valve and designed to avoid any liquid leakage.

The lines connecting the temporary fuel tank, the tank of the car, the supply drums and the autonomous tank must meet the requirements of the fuel lines fitted to the car.

The temporary tank must be fitted with a coupling identical to the one of the car to enable the recovery of fuel contained in the vent hose. However, if the temporary tank has no coupler it is possible to use the receptacle described in article 76.1.7 of the sporting regulations.

If a meter is used, it shall be of a FIA homologated type.

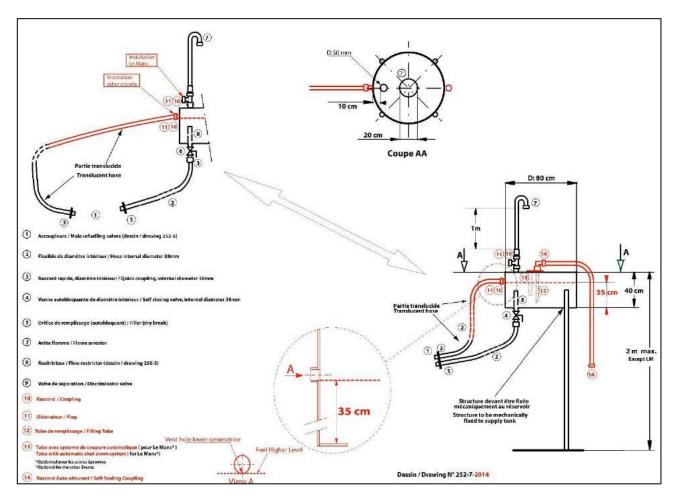
If a sight glass is fitted to the outside of the supply tank, it must be fitted with isolating valves mounted as close as possible to the tank.

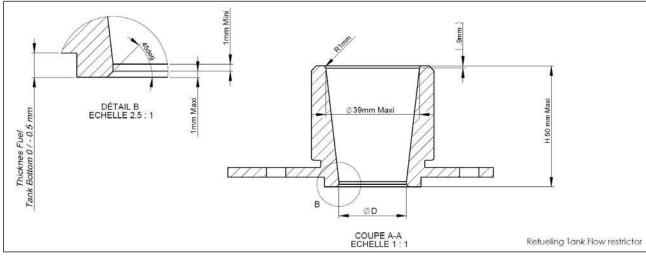
A flow restrictor, complying with the following drawing must be fixed to the outlet on the bottom of the supply tank.

Its diameter "D" shall be adapted, at the discretion of the Endurance Committee, for equalization of time to achieve complete fill in of tank for different fuels.

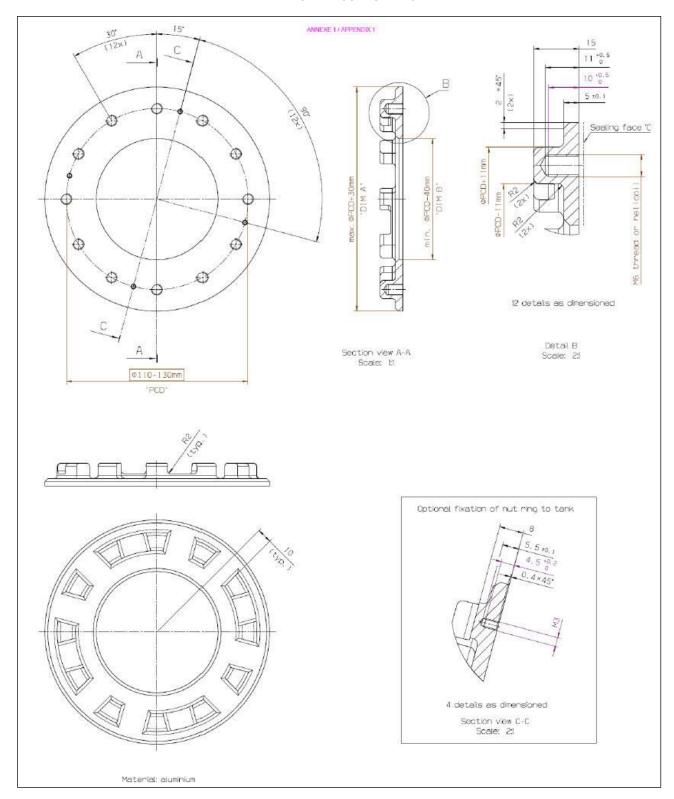
The autonomous supply tank can only be used by the Competitor to refuel the car officially nominated for that pit.

The use of double skin bottom is forbidden.





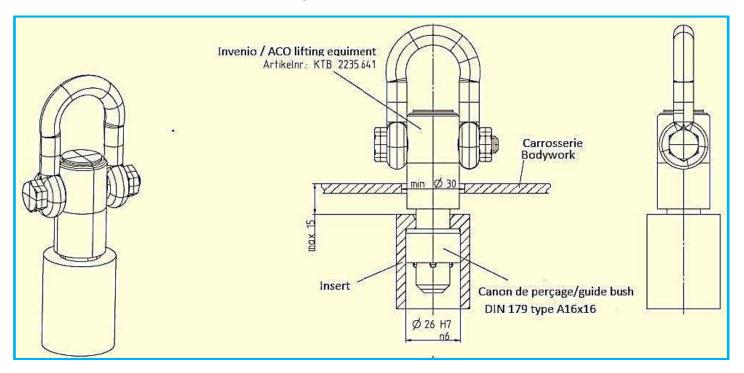
ANNEAUX-ECROU / NUT-RING



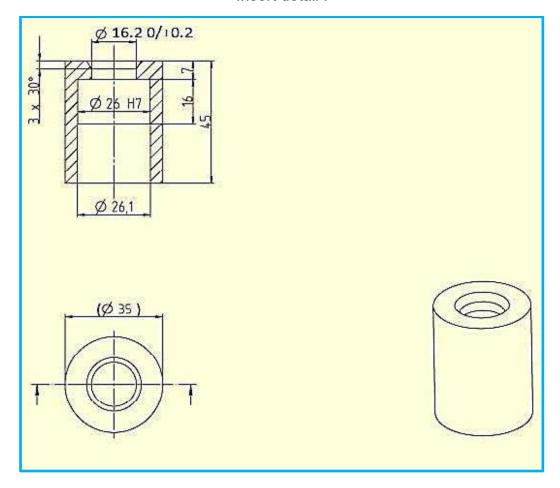
ANNEXE B / APPENDIX B

ANNEXE L / APPENDIX L

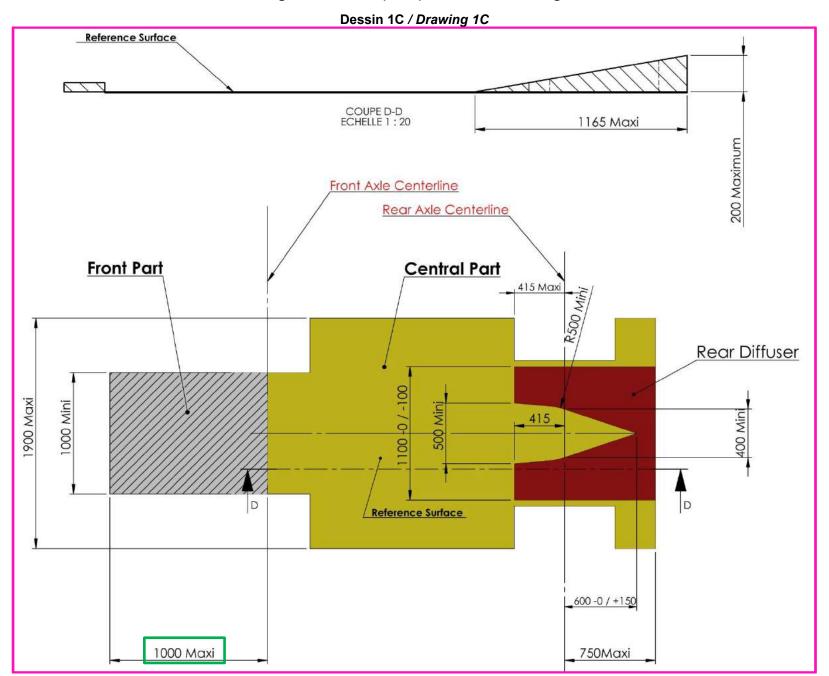
General installation:



Insert detail:

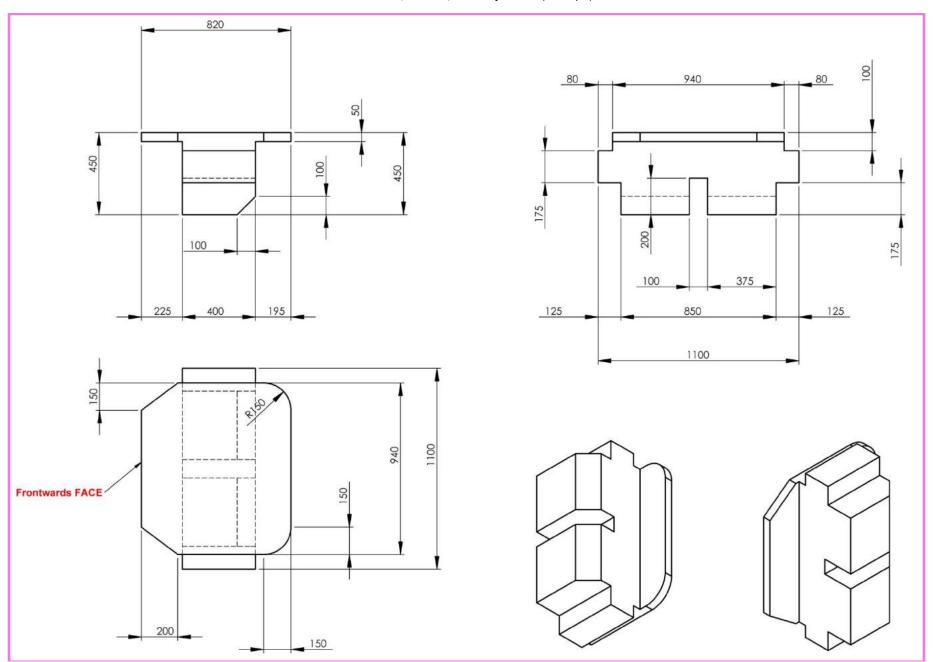


Règlement LMP3 (2015) Dessins / Drawings

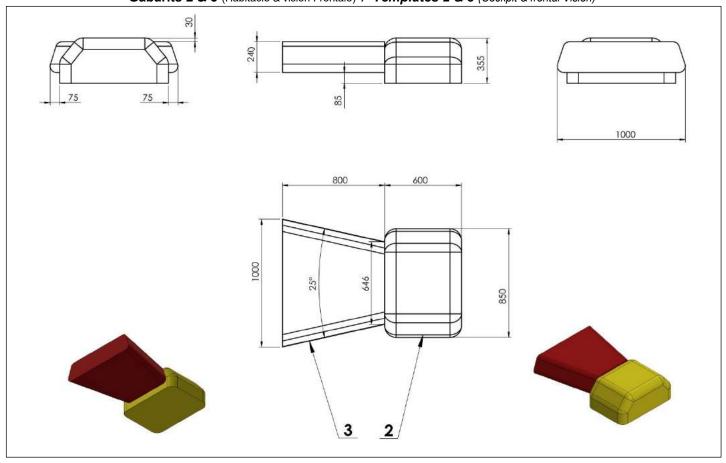


Dessin 2B / Drawing 2B Flat Bottom Fixation Side 25 Front face of the referenca surface 25 as new 2 mini Rear Axle centerline 20 mini 600 +/- 10 600 +/- 10 Area For Wear Checking Area For Wear Checking R800 200 maxi R400 Central Part 200 maxi COUPE B-B ECHELLE 1 : 5 200 maxi (transition) 200 maxi (transition) 200 Flat section 200 Flat Section COUPE A-A ECHELLE 1:5 DÉTAIL C ECHELLE 1 : 5 20 mini : Maximum Wear Transition Ends Allowed

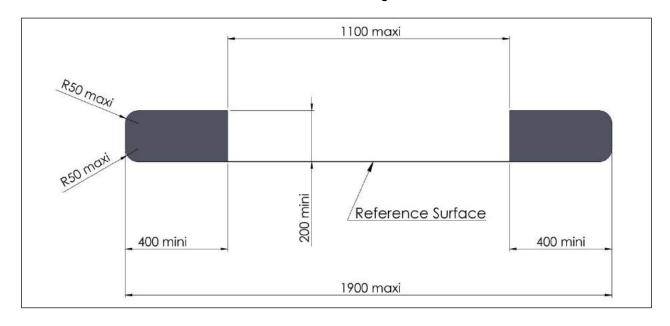
Dessin 3B / Drawing 3B
Gabarit 1 (Habitacle) / Template 1 (Cockpit)



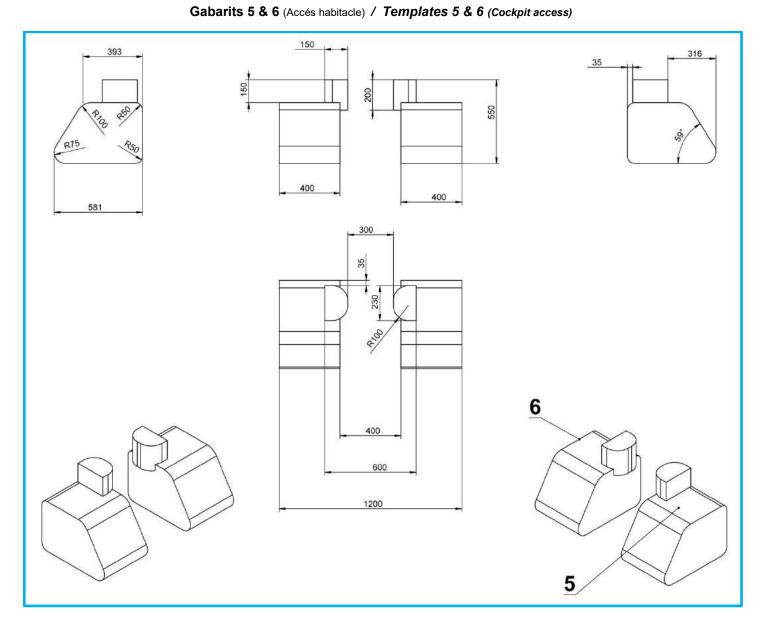
Dessin 4 / Drawing 4
Gabarits 2 & 3 (Habitacle & vision Frontale) / Templates 2 & 3 (Cockpit & frontal Vision)



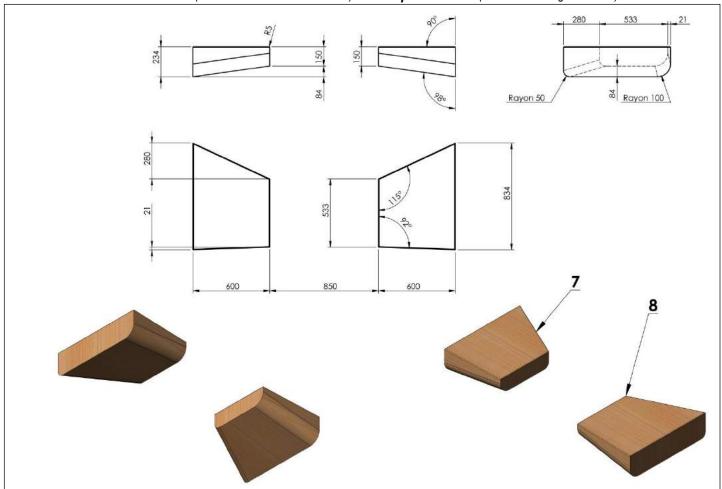
Dessin 5 / Drawing 5



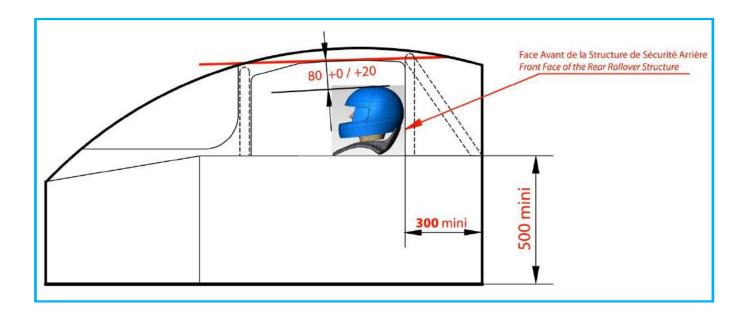
Dessin 6 B / Drawing 6 B



Dessin 7 / Drawing 7
Gabarits 7 & 8 (Vision latérale Droite et Gauche) / Templates 7 & 8 (Lateral vision Right and Left)



Dessin 8B / Drawing 8B



Dessin 9C / Drawing 9C

Gabarits Assemblés / Template Assembly

